N° 81. — Deuxième année. 15 c. à Lyon. — Au dehors, 20 c. Vendredi 22 Mars 1872.

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34 — ÉDITION DU SOIR — Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Rédacteur en chef :
A. SCHNÉEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Ville de Lyon.....	Trois mois : 9 fr.	Six mois : 18 fr.	En an : 36 fr.
Département du Rhône	— 10 fr.	— 20 fr.	— 40 fr.
Autres départements..	— 12 fr.	— 23 fr.	— 46 fr.

Pour l'Etranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Gérant :
C. THÉNÉSY
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉCLAMES ET FAITS DIVERS
1 fr. la ligne.

NOUVELLES DU JOUR

21 mars.

Un intéressant débat a eu lieu hier à la Chambre. L'honorable M. Raudot, suivant sa pointe, demandait la suppression des subventions accordées aux théâtres nationaux. Variant ses allures, et accommodant avec habileté son langage au sujet qu'il traite, M. Raudot passe très-agréablement du plaisant au sévère. Hier, en abordant la question des beaux-arts, il semblait avoir résolu d'égayer à tout prix son auditoire. Le compte-rendu témoigne qu'il y a réussi.

Les acteurs, les actrices, les danseuses ne sont pas des fonctionnaires publics, s'est écrié M. Raudot, et cette fois on ne me dira pas que je veux désorganiser les services. Donc supprimons les subventions, ce sera toujours plus d'un million de gagné, et si une ville (lisez Paris) tient à avoir des théâtres subventionnés, qu'elle prenne les subventions à sa charge, si elle y trouve son intérêt. Plein de sollicitude pour ce qu'il nomme « les classes inférieures », M. Raudot soutient, en outre, que les théâtres sont faits pour les classes riches, et que partant les inférieures auraient le droit de se plaindre de dépenses dont elles ne profitent pas.

M. d'Osmoy a présenté quelques observations en réponse à M. Raudot, et, à son tour, M. le comte Jaubert a combattu le principe des subventions théâtrales : « Nous autres, les ruraux, a dit M. le comte Jaubert, nous sommes les Béotiens de votre nouvelle Athènes. Nous sommes insensibles aux charmes des théâtres, c'est vrai ; mais n'avez-vous pas compris que nous voulons reserver nos hommages pour des muses plus sérieuses. » Et l'Assemblée de rire, tout comme si c'eût été encore M. Raudot qui occupât la tribune.

On trouvera au compte rendu analytique le résumé du discours plein d'élévation qu'a prononcé le ministre de l'instruction publique, ainsi que l'éloquente réfutation qu'a opposée M. Beulé, rapporteur de la commission du budget, aux doctrines des « ruraux » en matière de beaux-arts. Vainement M. Raudot et ses amis ont-ils réduit leur demande à une diminution de 500,000 fr., l'Assemblée a décidé que « la maison de Molière et celle de Mozart », pour parler comme M. d'Osmoy, ne devaient point être délaissées aux mains des spéculateurs : par 444 voix contre 224, elle a maintenu au budget le chiffre inscrit pour subventions aux théâtres nationaux.

Aucun renseignement nouveau ne nous est parvenu concernant l'impôt projeté sur les matières premières. Les pourparlers continuent, dit une dépêche de l'agence Havas, et le gouvernement persiste à frapper les soies d'un droit fixe de 4 0/0. Nous avons déjà signalé hier les démarches des délégués de Lyon, auxquels se sont joints ceux de Saint-Etienne, non point, comme on l'a dit, pour obtenir une simple réduction de 1 0/0, mais pour renouveler au contraire leurs protestations contre le principe même d'une taxe, de nature à causer à notre industrie un préjudice considérable.

La même dépêche contient quelques renseignements sur les dispositions des commissaires chargés d'examiner le projet de loi portant approbation de la convention postale avec l'Allemagne. Nous ne savons encore quel jour viendra la discussion publique.

Les membres de la Commune et leurs amis de l'Internationale réfugiés à Londres ont célébré, dans un meeting où les plus abominables discours ont été proférés, le lugubre anniversaire du 18 mars.

Aujourd'hui 21 mars, c'est le jour de naissance de l'empereur Guillaume que les Prussiens s'apprêtent à fêter, — non pas à Berlin seulement, mais en France même, hélas! Un avis du maire de Chaumont invite les habitants de cette ville à observer, vis-à-vis de nos ennemis, la plus grande prudence.

La nouvelle, donnée par le *Wanderer*, d'une triple alliance entre l'Italie, la Prusse et la Russie aura bientôt fait le tour de la presse européenne. Plusieurs journaux de Vienne contestent l'exactitude du fait, et s'accordent à trouver la nouvelle tout au moins prématurée.

S'il faut ajouter foi à l'*Univers* et à son correspondant de Florence, bien d'autres dangers plus pressants nous menacent. Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs le curieux extrait que nous reproduisons plus loin. Il semble résulter des informations de l'*Univers* que l'Italie est vendue à l'Allemagne... et aux Bonaparte, qu'un cataclysme est imminent et que, pour conjurer le péril, il n'y a plus qu'à... discuter les pétitions catholiques sans doute?

Les dépêches de Londres parlent de nombreuses interpellations qui seront adressées au gouvernement après les vacances de Pâques. Ces interpellations, il est à peine besoin de le dire, porteront sur l'affaire de l'*Alabama* et sur la dénonciation du traité de commerce.

C'est demain vendredi, que Mgr Dupanloup se propose de demander à l'Assemblée nationale de fixer le jour où devront venir les « pétitions catholiques. » Ces pétitions protestent, comme l'on sait, contre l'attitude du gouvernement français à l'égard de l'Italie et de Rome.

Nous avons déjà exposé quelle est, sur cette question, notre manière de penser. Quelque respectable que soit le sentiment qui a engagé un certain nombre de prélats français à faire signer des pétitions « catholiques, » il nous est impossible de ne point être touchés, avant tout le reste, de la portée *politique* de cette question. Cette portée politique, quelle est-elle ?

Si le gouvernement français suivait les évêques, il provoquerait infailliblement une rupture diplomatique avec l'Italie, et, la situation européenne étant ce qu'elle est, l'Allemagne nous guettant et ne cherchant sans doute qu'un prétexte pour nous créer de nouveaux embarras, cette rupture diplomatique ne serait que le prélude d'une hostilité ouverte. Or, la guerre avec l'Italie, c'est la guerre avec l'Allemagne.

Est-ce là qu'on veut en venir? Est-ce là ce que désirent les signataires des pétitions? Evidemment non. Ils ont obéi à un pur sentiment religieux, d'attachement au saint-père, sans se demander si leurs pétitions pouvaient créer des périls politiques à leur patrie. Ces périls sont réels pourtant, et il ne nous est pas permis, dans l'état où nous a mis la guerre, de ne point nous en préoccuper avant toutes autres choses.

C'est cet esprit *politique* qui, nous l'espérons, guidera l'Assemblée dans la discussion qu'essaie de provoquer Mgr l'évêque d'Orléans.

La qualité maîtresse du tempérament français, c'est l'élasticité, c'est-à-dire une disposition merveilleuse à rebondir sous le coup des désastres et à y chercher un prompt remède dans le travail. Mais cette qualité a pour contre-poids un défaut qui est presque aussi grand. S'il est bon que nous ne perdions pas confiance dans les ressources inépuisables de notre vie nationale, il est mauvais et très-mauvais d'oublier que nous sommes à la fois vaincus et isolés en Europe. La Prusse, après le désastre d'Iéna, n'a eu raison de nous en 1814 et 1815 que grâce à la coalition et en 1870 que moyennant l'assentiment plus ou moins formel de l'Europe entière.

Or, nous n'avons en ce moment ni coalition, ni même alliances sur lesquelles nous puissions compter, et les conséquences désastreuses de notre défaite au point de vue financier et militaire, ne sont encore que trop sensibles. Pourquoi oublier ainsi notre position d'isolés et de vaincus et tenir si peu compte de ce qui se passe en dehors de nos « nouvelles » frontières? Pourquoi, en un mot, exciter si inutilement les colères de l'Allemagne à propos de notre budget de la guerre, et vous, représentants de la nation, consentir à discuter bruyamment des pétitions qui, pour être dictées par un sentiment religieux très-respectable, n'en auront pas moins pour unique conséquence de cimenter plus étroitement l'alliance de deux puissances étrangères qui guettent l'occasion de nous ravir quelques provinces de plus? Non, la France n'est pas morte, et un jour elle reprendra le rang qui lui est dû au milieu des nations, mais à une condition, une seule, celle de ne pas oublier qu'aujourd'hui nous sommes vaincus et isolés. (*Moniteur.*)

On lit dans la *Presse :*

« Nous sommes en mesure d'affirmer qu'aucune difficulté de personne et aucun conflit de compétence ne se sont élevés entre notre ambassade près du pape et notre légation près du roi Victor-Emmanuel. De simples rapports de courtoisie existent entre les membres de ces deux missions, tout à fait distinctes l'une de l'autre, et dont les attributions respectives sont déterminées de la façon la plus nette et la plus précise. Au surplus, des instructions leur sont envoyées par chaque courrier, séparément, mais simultanément; et dans le cas, d'ailleurs très-peu probable, où il y aurait doute sur une question de compétence, l'affaire serait immédiatement réglée par le ministre des affaires étrangères, de qui relèvent les deux chefs de mission.

Voici les principaux passages de la lettre de l'*Univers*, dont nous parlons plus haut :

Florence, 15 mars.

Le roi va rentrer à Rome, ce qui veut dire que la grande intrigue de Venafro est bâclée. C'est à ses rendez-vous de chasse que se sont rendus, ces jours derniers, en cachette, le prince Frédéric-Charles, le prince Napoléon et bien d'autres personnages.

Ce conciliabule a prévu beaucoup de cas, et il est bien difficile que l'un ou l'autre ne se présente. Voici l'énumération des principaux :

La chute de M. Thiers et le triomphe des communards. Dans ce cas, la Prusse renforce son armée d'occupation et s'avance vers les départements menacés. L'Italie, de son côté, occupe Nice et peut-être aussi la Savoie, mais je ne suis pas encore bien sûr de cette dernière stipulation. Les deux puissances font une proclamation à l'Europe et se félicitent d'avoir sauvé la société. On convoque les Français au scrutin et on ne doute pas que Napoléon ne remporte la majorité des suffrages. A Nice (et le cas échéant en Savoie aussi) les urnes se prononcent pour Victor-Emmanuel, et celui-ci, après avoir sauvé les deux provinces, est très-heureux de les reprendre.

Mais la société est-elle réellement sauvée par cette intervention? Non, répondent Bismarck, Victor-Emmanuel et Napoléon III. Il faut en finir avec les foyers d'insurrection, c'est-à-dire avec la Belgique et la Suisse, et c'est ici que se présente le second cas.

Napoléon III, en cédant Nice (et peut-être la Savoie), peut avoir quelque compensation en partageant avec les deux autres sauveurs de la société la République helvétique et le territoire de la Belgique. Cela pourra-t-il se faire avec le consentement des puissances? On l'espère, puisqu'il s'agit de sauver la société. Mais si les puissances ne se rendent point à cette raison, le troisième cas se présente, celui d'une guerre générale.

Ce cas est aussi prévu, et s'il se présente, ce sera au bout du compte l'Autriche qui payera les frais de la guerre. Si l'Autriche ne trouve pas d'alliés, il est évident qu'elle laissera opérer le partage de la Belgique et de la Suisse; mais on compte qu'elle en trouve et qu'elle s'engage dans la lutte. Ses alliés seront la Russie et l'Angleterre; mais au bon moment, la *greca fides* de la Russie se laissera surprendre, et moyennant quelque adroite concession en Asie, on la séparera des autres belligérants, qui n'auront plus qu'à se rendre à discrétion. Alors, l'Autriche aura disparu de la carte géographique pour arrondir la Prusse, et le Tyrol, l'Istrie et la Dalmatie passeront à l'Italie, qui pourra également profiter de la bagarre pour soutirer Malte à l'Angleterre.

Tel est le plan, mûri dans les bois de Venafro, pour sauver la société, besogne immense, mais qui n'effraye pas les grands hommes du monde moderne, y compris M. d'Arnim. Celui-ci, à peine arrivé à Rome, s'est fait malade pour deux jours et s'est rendu, très-mystérieusement, au rendez-vous de chasse avec les autres; aussi n'a-t-il présenté ses lettres de rappel au Vatican qu'avant-hier.

Le correspondant de l'*Univers* annonce que l'on a prévu le cas où M. Thiers « résisterait » encore quelque temps. Pour ce cas et pour « précipiter le dénoûment », la Prusse et l'Italie » fourniront aux Bonaparte l'argent nécessaire... à charge de rétribution et aux conditions de politique générale exposées ci-dessus.

« Les bonapartistes se chargeraient de renverser M. Thiers et de rétablir l'empire en France. « L'empire doit être encore une fois la paix, comme il le fut jadis, » ajoute le correspondant.

Dans sa séance du 18 mars, le Conseil municipal de Paris a discuté le budget de l'enseignement. Nous avons constaté à ce propos qu'à Paris les subventions communales sont maintenues aux instituteurs congréganistes. A Paris, on a compris qu'il fallait avant tout ne pas désorganiser l'enseignement et s'inspirer, pour la répartition des deniers communaux, des principes de justice et de tolérance.

C'est ce que nous demandons aussi à Lyon; comme l'honorable président du Conseil municipal de Paris, nous voulons « qu'on se montre tolérant envers tout le monde et que chacun ait la liberté de choisir l'école qui lui convient. » Et on ne pourra pas nous répondre que le Conseil municipal de Paris est un repaire de réactionnaires ou une assemblée peu éclairée. Ceux qu'on est convenu d'appeler les « conservateurs » dans le Conseil municipal de Paris, par opposition aux Ranc, Mottu et autres, sont gens fort libéraux et très-imbus de l'esprit de progrès. On peut en juger par l'honorable M. Vautrain, qui est un des moins avancés parmi ces « conservateurs, » et, certes, il serait ridicule de prétendre que M. Vautrain n'est ni un libéral, ni un républicain convaincu.

Quant aux forts esprits de notre Conseil à nous, qui ne peuvent pas prendre de décision en l'absence de M. Hénon, lequel a, paraît-il, emporté la clef de la question, nous espérons qu'ils estimeront cependant qu'après l'exemple de Paris ils peuvent, sans trop se compromettre, accepter la transaction honorable qu'on leur indique.

COURRIER DE PARIS

20 mars 1872.

Peu de chose aujourd'hui : la Chambre vote au galop les chapitres du budget de 1872 : il est entendu d'ailleurs que les questions de principe ne seront pas posées cette fois. On attendra le budget de 1871 : M. Raudot persiste seul dans la voie des amendements ; il en présente tous les jours, mais jusqu'ici sans grand succès.

M. de Lorgeril, pris d'émulation, a voulu hier faire diminuer le budget de l'instruction publique par la suppression du crédit affecté à l'école des hautes-Etudes, l'une des meilleures fondations de M. Duruy, qui, au milieu de beaucoup de choses inutiles, a cependant imaginé et réalisé quelques bonnes créations. A ce propos, le fougueux député de la droite s'est livré à une petite débauche de plaisanteries et de jeux de mots : M. de Lorgeril juge que les mathématiques sont parfaitement inutiles au bonheur de l'humanité et que la découverte d'une planète ne vaut pas celle d'un plat nouveau.

Il est vrai que, dans le monde de M. de Lorgeril, on s'en tient à l'astronomie selon la Bible ; on y trouve Galilée fort impertinent d'avoir prétendu et prouvé que la terre tournait.

Les pétitions relatives à la question romaine sont toujours en suspens ; avant la fin de la semaine, M. Dupanloup doit demander à la Chambre de mettre la discussion à l'ordre du jour. Ce n'est pas sans appréhension que les esprits sages et libéraux voient la Chambre et avec elle le gouvernement s'engager dans une voie de récriminations et de menaces tériles : je dis le gouvernement, car il paraît qu'il se ralliera à l'ordre du jour de la droite, qui contient une adhésion pure et simple *aux sentiments des pétitionnaires.*

M. Thiers est fidèle à ses idées d'après lesquelles le rôle traditionnel de la France est la protection du Saint-Siége ; mais comment l'exercer aujourd'hui, par quelle voie et avec quelles alliances? L'Autriche, l'Italie, l'Espagne, les puissances catholiques par excellence, sont indifférentes ou hostiles : il s'agit donc de reprendre à nous tout seuls le drapeau du pouvoir temporel, après l'encyclique, le syllabus, l'infaillibilité, etc... Il s'agit en un mot, de redevenir la France du passé et cela, après une série de défaites qui ont ébranlé jusqu'à notre situation intérieure et auxquelles on veut encore ajouter des désastres diplomatiques dans le présent, des désastres militaires peut-être dans l'avenir. Après avoir reconnu, constaté que l'Italie est faite, n'est-ce point de la folie pure que de s'efforcer par tous les moyens de la tourner contre soi ?

Je sais bien que M. Thiers n'admet pas cet affaiblissement de notre pays; il estime et il proclame que nous n'avons jamais eu plus belle armée, de meilleurs officiers, un matériel plus complet et plus perfectionné : voyez là-dessus sa conversation avec un rédacteur de la *Patrie*. Il est vrai qu'il affirme en même temps la nécessité d'une politique de paix, et il faut le louer hautement de son attitude, comme de ses précautions; mais se figure-t-il, avec les fougueux de la droite, que menacer l'Italie ce n'est pas mettre la Prusse en garde?

Ce qu'il y a de tout à fait original, c'est que le *Monde* et l'*Univers* accusent formellement l'Assemblée d'abandonner et de désavouer la cause du pape; le premier de ces journaux déclare même que, puisqu'il en est ainsi, il vaut mieux que l'Assemblée s'en aille; si celle qui lui succédera est radicale, on saura au moins à quoi s'en tenir. Vous voyez que si nos représentants actuels veulent suivre les chefs du parti ultramontain, ils iront loin.

Il a y quelques jours a paru le livre de M. le duc de Gramont, ministre des affaires étrangères dans le cabinet Ollivier, et l'un des auteurs de la guerre; la principale préoccupation de ce personnage est de répondre à son ancien subordonné, M. Benedetti; et en second lieu de démontrer que, si l'empire n'était pas tombé, il aurait pu signer une paix des plus douces, ou au moins contracter les alliances les plus puissantes.

M. de Gramont avait eu pour successeur, après les défaites du commencement d'août, M. de La Tour-d'Auvergne, qui avait remis à M. Jules Favre tous les documents propres à diriger les démarches du gouvernement nouveau : il résulterait de ces documents et des déclarations verbales du ministre que nous n'avions pas à ce moment *un seul allié.*

Aujourd'hui M. de Gramont prétend que son successeur a dissimulé, par haine de la République, certaines négociations dont les témoignages écrits avaient été mis en lieu sûr. M. de Gramont ne publie pas ces documents, mais il s'agit de lettres ou dépêches émanées des souverains d'Autriche et d'Italie; M. de Gramont peut prétendre, tant qu'il n'aura pas fait connaître ces pièces, que l'empereur et le roi étaient prêts à nous expédier leurs armées, mais je crois pouvoir vous affirmer, et il est tout à fait évident d'ailleurs qu'il ne s'agit que de sympathies platoniques et nullement de concours effectifs. Le langage tenu par Victor-Emmanuel à M. Thiers peut donner une idée de ce genre d'alliances. Du reste, M. de la Tour-d'Auvergne, mis ainsi en cause, ne peut tarder à s'expliquer sur le rôle criminel qu'on lui prête.

On a fusillé hier Préault de Védel, l'un des assassins présumés du malheureux Chaudey. Les journaux du soir et du matin sont pleins des récits de cette exécution. Tous sont d'accord pour constater le calme parfait montré par le condamné et le courage dont il a fait preuve. Un reporter, plus hardi ou plus heureux que ses émules, a trouvé moyen de s'entretenir avec le gendarme qui avait accompagné Préault de Védel sur le lieu du supplice; en outre, il s'est fait donner par le même gendarme *ce qui restait du tabac* remis au condamné pour fumer en route. Notre reporter raconte fièrement cet exploit. Que va-t-il faire de cette relique? S'il consent à s'en séparer, je l'engage à l'offrir à Londres, à Mme Tussau, dont tout le monde connaît la collection, et qui lui en donnera, j'en suis sûr, un prix fort élevé.

Ceci me rappelle un incident dont il fut question après l'exécution de Troppmann : je veux parler de ce reporter qui, pour voir l'affaire de plus près, avait revêtu un habit de valet de bourreau et avait aidé M. Heindrech dans ses préparatifs sinistres.

TABLETTES VERSAILLAISES

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Je ne me repens pas d'avoir devancé de quelques heures la discussion en séance du budget de l'instruction publique ; ma besogne en sera d'autant abrégée aujourd'hui. D'ailleurs, la matière est de celles qui méritent qu'on y revienne à deux fois.

L'ensemble des crédits accordés au ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes s'élève à 94,295,068 fr. Sur cette somme la part afférente à l'instruction publique, dont le budget est discuté et voté à cette heure, est de 33,784,843 fr. Je rappelle que le gouvernement demandait 34,524,843 fr. et que les crédits alloués en 1871 n'étaient que de 32,662,721 fr. Il y a donc, malgré la réduction sur la demande du gouvernement une augmentation d'un million. Grâce à ladite augmentation d'un million et à un travail minutieux et impitoyable sur différents chapitres du budget antérieur, on est parvenu à accroître de 3,574,800 fr. la part des dépenses obligatoires pour l'enseignement primaire. (Subvention aux communes pour les écoles primaires communales, aux départements pour les écoles normales primaires.) Le crédit alloué pour ces dépenses n'était que 8,032,200 fr. Le voici porté à 11,282,200 fr.

J'insiste et je ne crains point de revenir sur ces chiffres, qui sont bien, malgré l'exiguité de la somme représentée, ce qu'il y a de plus important dans tout le budget.

—

La Chambre s'est généralement ralliée sans trop de difficulté, bien que la discussion ait été longue, aux conclusions prises sur chaque chapitre par la commission d'accord avec le gouvernement. La majorité a ri, tout comme la gauche, des amendements saugrenus de M. Raudot, et les partisans de l'ignorance facultative n'ont guère laissé voir.... le bout de l'oreille que dans le vote contre l'amendement de M. Pascal Duprat relatif à l'indemnité pour les cours d'adultes. J'aurai à en reparler tout à l'heure.

—

M. Raudot est décidément un homme bizarre et vis-à-vis duquel on est bien empêché de garder deux jours durant la même attitude. Le premier jour, M. Raudot apparaît comme un homme à principes, il parle décentralisation, économies, fouaillant les abus de droite et de gauche comme un petit Caton : on crie *bravo*. Le lendemain l'homme à principes est devenu un homme à marote et à boutade, le décentralisateur désorganise, le financier n'est plus qu'un utopiste à rebours, un réactionnaire radical.

M. Raudot trouve que les inspecteurs généraux de l'université sont trop payés. Il propose sur la somme de 328,000 fr. qui leur est allouée, une réduction de 124,000 fr. Or, les émoluments d'un inspecteur général de l'université sont de 14,000 fr. environ, sans bénéfice possible sur les frais de voyage. Comparez avec la solde et l'indemnité d'un général divisionnaire en tournée d'inspection.

M. Raudot propose, ni plus ni moins, de supprimer l'école normate supérieure, qu'il qualifie « d'institution funeste. » L'école normale qui fournit des professeurs distingués à tous les lycées de France, ne coûte par an que 321,310 fr. Que peut-on lui reprocher? Peut-être, dans la section littéraire, de donner trop à la littérature pure, point assez à la science ni à la pédagogie, et de former presque autant d'écrivains et de journalistes que d'universitaires. Le premier de ces deux griefs a bien perdu de sa force depuis quelques années ; les études philologiques ont décidément pris le pas à l'école sur les exercices de goût et d'art, il y a en ce sens un courant très-marqué et une réforme qui portera bientôt ses fruits. Le second grief, qui tient de bien près au premier, disparaîtra quand l'université sera en situation de rémunérer plus dignement ceux qu'elle emploie, quand le professorat ne sera plus, selon la parole un peu brutale, mais relativement vraie de M. Duruy, « la misère en habit noir. » En attendant, convient-il de se plaindre si haut de l'invasion des normaliens dans le journalisme? Je ne sache pas jusqu'à ce jour qu'ils l'aient déshonoré.

—

Voilà ce qu'on aurait du répondre à M. Raudot, si M. Raudot n'était pas aujourd'hui un

---

FEUILLETON DU *JOURNAL DE LYON*
Du 22 Mars 1872. 19

UN BLESSÉ

(1870-1871)

Par HECTOR MALOT

— Il paraît que c'est une gageure, disait mon maréchal des logis lorsque je revins mon rang ; l'ennemi est au nord, on nous rige vers le sud ; il est au sud, vite on nous rige vers le nord. Voilà ce qui s'appelle voir de la chance. Et dire que nous avons bas, au pays, des amis, des femmes, des res qui pleurent sur nous. Si j'avais une casion, ma parole d'honneur j'enverrais on sabre à ma bonne femme de mère, elle rait comme il est propre ; mais si ça continue il sera tout aussi propre à la fin de la mpagne. Ça la guerre ? Est-ce qu'on nous end pour des généraux ?

Ce fut le soir seulement, au campement, e je pus rendre compte au colonel de la ssion dont il m'avait chargé. Pendant que lui racontais mon entretien avec mon ami, général Cordebugle entra.

M. de Saint-Nérée lui répéta les nouvelles e j'apportais.

— Ainsi, dit-il, voilà le maréchal Bazaine chargé de nos destinées ; la France est dans ses mains.

— S'il n'y avait que la France ! s'écria le général ; mais, colonel, c'est la gloire et la réputation de l'armée française qu'il porte.

Lorsqu'on sut dans l'armée que c'était Bazaine qui commandait, il y eut une reprise d'espérance. Pour le soldat, Bazaine était un soldat, il avait porté le fusil ; ce n'était pas un Leboeuf, un Frossard, un de Failly, et c'en était assez. On avait un tel besoin d'espérer qu'on espérait quand même et qu'on reconnaissait au maréchal les qualités qu'on lui désirait. Enfin ce n'était plus l'empereur, et c'était là un mérite qui valait tous les autres. Puisqu'on en était débarrassé, tout pouvait se réparer ; un caporal aurait pris sa place, on eût cru au caporal. Beaucoup de vieux soldats, dans notre régiment, avaient fait la campagne du Mexique ; et il est vrai de dire que quelques-uns de ceux-là secouaient la tête lorsqu'on parlait de Bazaine ; mais tout le monde n'avait pas été au Mexique.

Et puis les mouvements de concentration s'étaient opérés ; on n'était plus en l'air, on se sentait les coudes, on se voyait, et en présence de ces régiments bien armés, solides, pleins de courage et de confiance dans leur propre valeur, l'énergie vous reprenait. On était l'armée française ; grand mot, grande force. Qu'il vînt un général, et l'on montrerait ce qu'elle valait, cette armée. Il vint ce Messie attendu, mais ce fut pour la conduire à la capitulation.

Notre marche en arrière nous amena à Ars ; là, on nous fit passer la Moselle, et nous suivîmes la rive gauche au lieu de la rive droite. Aux environs de Metz, nous trouvâmes une grande masse de troupes appartenant au corps de Frossard ; il y avait bien du désordre dans la marche ; les hommes étaient déguenillés, les chevaux étaient cuirassés d'un enduit de boue séchée, et chargés, jusqu'à en être écrasés, d'un lourd paquetage, ce qui n'empêchait pas qu'il y eût à la suite une immense confusion de chariots. Que de voitures ! Partout et toujours des voitures ! Les soldats nous dirent qu'ils avaient reçu des vivres pour 4 jours.

C'était donc un mouvement général, mais dans quel sens ! Les uns disaient qu'on reculait jusqu'à Châlons ; les autres qu'on préparait un mouvement tournant. Et c'était à ce mot qu'on s'arrêtait ; beaucoup d'entre nous n'avaient aucune idée de ce que pouvait être un mouvement tournant, mais précisément pour cela ils avaient confiance.

On nous envoya camper sur les hauteurs qui dominent Metz ; et nous restâmes là dans l'inaction pendant toute la journée du dimanche 14 août. Devant nous s'étalait la ville de Metz et la vallée de la Moselle, au milieu de laquelle courait la route encombrée de troupes, cavalerie, artillerie, chariots qui défilaient lentement dans une inquiétante confusion.

A un certain moment, il se fit comme un arrêt dans ce défilé, et il nous sembla voir sur la route des voitures qui n'appartenaient point à la guerre et qui étaient entourées d'officiers dont les broderies miroitaient au soleil. Les conjectures allèrent vite : c'était le maréchal qui venait prendre le commandement des troupes pour marcher en avant ; c'était au contraire l'empereur qui venait se mettre à leur tête pour filer plus vite : « Qui m'aime me suive, c'est demain ma fête. »

Mais tout à coup un petit nuage de fumée qui s'éleva à l'horizon, dans le nord-est, interrompit les conversations ; un autre nuage surgit à côté, puis un troisième, puis un autre, puis dix autres ; en même temps, une commotion nous ébranla : c'était le canon. La bataille était commencée, la bataille de Borny, à laquelle nous assistions du haut de notre observatoire.

Jusqu'au soir nous restâmes là spectateurs de ce combat, comme nous avions été auditeurs de celui de Forbach.

Décidément, c'était de la chance, comme disait Francescas : un cercle de feu entourait Metz dans un vaste rayon, depuis Ancy jusqu'à Nouilly, et nous pouvions suivre assez nettement les deux lignes, la nôtre et celle des ennemis ; on reculait, on avançait, on reculait encore ; les détonations du canon et les brefs roulements des mitrailleuses nous retentissaient dans le cœur.

La nuit vient : il semble que les nôtres reculent ; mais l'artillerie gravit la côte Saint-Julien, une furieuse canonnade prend les Prussiens en écharpe ; les grosses pièces de siége tonnent dans les forts, les Prussiens sont battus ; en se retirant, ils incendient des villages : Ancy, Sainte-Barbe.

C'est une victoire ; il faudra l'achever le lendemain ; on soupe joyeusement ; ce sera notre tour sans doute.

— C'est demain que ça va chauffer.

— Il n'est pas trop tôt.

Nous devisons ainsi étendus sur des gerbées d'avoine quand le général Cordebugle arrive et s'arrête devant la tente de notre colonel.

— Victoire ! crie-t-il de sa voix formidable et sans descendre de cheval ; je viens de quitter l'empereur qui est à Longeville, où il a reçu la bonne nouvelle : en l'apprenant, il était tout ému et il s'est écrié : « Enfin, le charme est rompu ! »

Le charme rompu ! Et regardant les villages brûler dans le lointain pendant que nos bivouacs font une ceinture lumineuse à la ville, je ne peux détacher ma pensée de ces mots et du souvenir de Lusinghton. Mais non, c'est impossible ; ces mots sont ceux d'un joueur, sans doute.

Après tout, qu'importe : risquer la France sur ceci qui est absurde, ou sur cela qui est fou, la différence n'a pas d'importance.

X

Le lendemain matin on nous fit monter à cheval avant le lever du soleil.

— Hé bien, d'Arondel, ça y est, me dit Francescas.

Je pensais, comme le maréchal-des-logis, que nous allions rentrer à Metz ou bien filer jusqu'à Ars, passer la Moselle et tomber sur le dos des Prussiens ; mais, au lieu d'aller droit devant nous ou de tourner à gauche, nous tournons à droite.

— Pour le coup, c'est trop fort, murmure Francescas ; quand l'ennemi est au nord, nous allons au sud ; quand il est au sud, nous allons au nord ; quand il est au nord, au sud et à l'est, nous allons à l'ouest. Quelle chance, bon Dieu, quelle chance ! C'est fait pour vous, ça, d'Arondel ; en arrivant au bord de la mer, car nous y arriverons, vous qui sautez bien, vous sauterez, et vous entrerez le premier en Angleterre. Si je comprends tout ça je veux être pendu ; mais Pénanros, qui n'est qu'une triple brute, y comprend peut-être quelque chose, lui ?

— Ce n'était pas la peine de se lever matin, dit le Breton.

— Quand cet imbécile-là ne dit pas de bêtises, c'est la sagesse elle-même qui parle par sa bouche.

Pour nous qui venions de voir le combat autour de Metz, la situation était simple ; les Prussiens enveloppaient Metz dans un fer à cheval qui allait du nord au sud en passant par l'est. Nous n'avions donc qu'à partir de l'ouest et à tourner les Prussiens, qui avaient combattu presque sous nos yeux. Mais en raisonnant ainsi, nous ignorions que, pendant les huit jours employés par l'empereur à savoir s'il conserverait le commandement ou s'il ne le conserverait pas ; à tenir des conseils de guerre soir et matin pour y prendre une résolution le matin qu'il remplaçait le soir par une autre ; à donner des ordres contradictoires, aujourd'hui pour livrer bataille sur la Nied, demain pour se retirer sur Châlons, — nous ignorions que les Prussiens, qui, eux, savaient ce qu'ils voulaient et ce qu'ils faisaient, avaient marché, et qu'à l'heure présente ils menaçaient de nous couper notre retraite sur Verdun au moyen de deux armées, — l'une descendant de Trèves, sous le commandement de Steinmetz, — l'autre montant de Nancy sous le prince royal.

D'un autre côté, nous ignorions aussi qu'au lieu de marcher en avant comme nous l'espérions, l'armée manœuvrait pour se replier sur Châlons ; et que notre régiment était désigné pour servir d'escorte à l'empereur, qui prenait les devants, « afin d'être plus tôt à Verdun, » comme il l'a dit lui-même avec une naïveté digne de feu La Palisse.

Et cette ignorance ne se trouvait pas seulement chez nous soldats, elle se trouvait aussi chez nos officiers et nos généraux ; car ceux qui font l'histoire sont précisément ceux qui la savent le moins. En campagne, trouver un journal est une bonne fortune, et je me souviens que le soir de mon retour de Metz, on s'inscrivit chez mon lieutenant pour lire un journal que je lui avais rapporté.

Ce fut sur le plateau de Gravelotte que nous apprîmes que nous nous étions trompés en croyant tourner le dos aux Prussiens ; nous donnions au milieu d'eux au contraire. Des gens du pays nous dirent qu'ils étaient en grandes forces du côté de Gorze, c'est-à-dire à notre gauche, et d'autres nous racontèrent que des voyageurs avaient été arrêtés par leurs éclaireurs dans la forêt de Moyeuvre, c'est-à-dire à notre doite. Il n'y avait donc qu'à nous lancer sur eux, et nous pûmes croire que tel était en effet le plan de nos chefs quand on détacha un escadron de notre régiment pour nous faire prendre grand train la route de Verdun par Etain.

(*Temps*) (*A suivre.*)

amendeur honteux et qui n'a pas même le courage de venir défendre ses propositions à la tribune. Personne n'ayant jugé utile de requérir, au lieu et place de M. Raudot, demeuré muet à son banc, contre « l'institution funeste », le chapitre de l'école normale a été voté avec une intelligente et libérale unanimité, — moins trois mains (parmi lesquelles celles de M. Dahirel, toujours brave).

321,310 fr. pour l'école normale. Ce qui revient à dire qu'avec le prix d'une frégate cuirassée on peut faire vivre l'école normale durant une trentaine d'années. Est-ce donc trop cher?

—

M. le colonel Denfert-Rochereau, qui a fait preuve au cours de ce débat d'une louable sollicitude pour tout ce qui touche aux intérêts de l'éducation intellectuelle du pays, a vainement réclamé contre la suppression du crédit de 24,000 fr. affecté dans le projet du gouvernement aux bourses de voyage. Modeste et utile institution, aussitôt née, aussitôt morte, elle n'aura pas même vécu l'espace d'un budget. Et notez qu'il ne s'agit point même des cinquante ou soixante mille francs dont je parlais hier. J'en prenais, je l'avoue, bien à mon aise avec les finances de la France. C'est tout simplement vingt-quatre pauvres milliers de francs que demandait M. J. Simon pour faire voyager à travers les universités étrangères douze lauréats de nos facultés de médecine, de droit, des sciences, des lettres!

M. Beulé répond qu'on verra l'année prochaine, que pour le moment il y a des convenances, — et qui ne sont pas seulement d'économie — à différer ces missions scientifiques. M. Beulé a la patience et la résignation d'un sage, toutes les fois qu'il ne s'agit point de sa chère école d'Athènes.

—

Renvoyée également à l'année prochaine (après réserves très-expresses en ce sens de M. Le Royer) la création d'une faculté de médecine dans votre ville. M. Gavini, qui prend sans doute Ajaccio pour la capitale de la France, s'écrie : « Mais il y a une faculté de médecine à Montpellier : ce n'est pas loin de Lyon ! »

Quel argument pour le vote des cinquante mille francs d'encouragement aux études géographiques demandés par la commission : on devrait en accorder cent mille du coup.

—

CH. IX. — ÉCOLE DES HAUTES-ÉTUDES.

Tout naturellement il y a un amendement de M. Raudot. — Demandant la suppression? — Vous l'avez dit.

Naturellement encore, ce n'est point M. Raudot qui a parlé. Où diable est donc aujourd'hui M. Raudot? Mais M. de Lorgeril est là. Son argument capital, c'est que ce ne sont pas des *élèves* qui fréquentent l'école des Hautes-Etudes, mais des *jeunes gens*... Or est-il nécessaire de dépenser trois cent mille francs par an pour instruire « des jeunes gens parvenus à un certain âge, et ayant fini leurs humanités? » (sic). Et puis que peut-on bien faire à l'école des Hautes-Etudes? Reconnaître des planètes, résoudre des équations? Foin des planètes, quand nous sommes déjà si en peine de la nôtre, et quant aux équations, il n'y en a qu'une pour le quart d'heure : celle de notre budget.

Eh! eh! M. de Lorgeril, on a lu son Molière et l'on sait tout son Chrysale par cœur, n'est-il pas vrai!

M. Waddington, qui est membre de l'Institut et, je crois, l'un des organisateurs, sinon un des directeurs de l'école des Hautes-Etudes, ce qui ne l'a point empêché de condenser dans un remarquable rapport cette loi de décentralisation votée par M. de Lorgeril, a très-pertinemment défendu cette excellente création de M. Duruy.

L'école des Hautes-Etudes a son but spécial et qui ne se confond nullement avec celui du collége de France ou de la Sorbonne. Jeunes gens ou non, ceux qui en suivent les cours ne sont point des *auditeurs* comme à la Sorbonne ou au collége de France, mais des *élèves* et qui travaillent. Dans la section littéraire ou historique, on s'exerce à l'étude des origines de notre langue ou du langage en général, à la critique des textes et des sources, toutes choses qui ne s'apprennent point dans un cours public.

La partie scientifique n'a pas une moindre importance. Il suffit de citer ces laboratoires libéralement ouverts aux jeunes savants, médecins, chimistes, physiciens qui veulent faire l'essai d'une l'idée, expérimenter une découverte. Création relativement coûteuse et qui dévore la plus grande partie du petit budget de l'école, mais sur laquelle on ne saurait décemment chicaner, car elle est sans prix.

Le reste vit comme il peut,... de sacrifice et de science.

Les directeurs d'études, qui sont des membres de l'Institut, des professeurs au collége de France, ne touchent aucun traitement; les professeurs proprement dits, désignés sous le nom de répétiteurs, des *jeunes gens* pour la plupart, mais agrégés, docteurs, quelques-uns d'entre eux ayant séjourné pendant deux ou trois années, au sortir des écoles françaises, dans les universités allemandes, font plusieurs conférences par semaine pour deux mille francs par an.

Les disciples sont des élèves de l'école normale, de l'école des Chartes, des employés des bibliothèques nationales, etc. On y voyait, avant la guerre, jusqu'à des Allemands venus tout exprès de leur pays, ce qui est bon signe.

On travaille le soir où l'on peut, dans quelque salle de la Sorbonne, dans la chambre du jeune maître, si la salle n'est point aménagée encore, on travaille avec cette foi vive et cette ardeur désintéressée qui ne se rencontrent qu'aux époques de grande élaboration scientifique ou de renouvellement littéraire. M. Waddington est, en vérité, beaucoup trop modeste, quand il explique à M. de Lorgeril que l'école des Hautes-Etudes prépare aux cours de la Sorbonne et du collége de France. La Sorbonne, où il ne se fait que de la rhétorique ou de la critique littéraire, quand il ne s'y fait point (et ce n'est certes pas aujourd'hui le cas) de la grande éloquence, est bien déchue. Le collége de France est digne de son antique réputation, mais la création de l'école des Hautes-Etudes n'en aura pas moins été pour les développements de cette grande institution un stimulant salutaire.

La Chambre a paru comprendre l'utilité de l'enseignement nouveau; elle a maintenu par son vote l'allocation.

L'école d'Athènes aura son petit palais. Pas une voix sérieuse n'a osé s'élever contre, à peine une interruption de M. Schœlcher. M. de Lorgeril a été drôle; mais ce n'est point avec des espiégleries qu'on triomphe d'un respect humain aussi honorable que celui qui a commandé le vote unanime de la Chambre, malgré les hésitations et les scrupules antérieurs.

—

La majorité s'est montrée moins libérale (sauf l'augmentation de crédit pour les dépenses obligatoires), quand il a été question d'instruction populaire. Sur le primaire, elle fait encore des concessions; mais elle paraît avoir l'*adulte* en horreur. Les 500,000 francs demandés par M. Pascal Duprat, pour être distribués à titre de gratifications aux instituteurs qui ouvriraient des cours d'adultes, ont été refusés par un vote serré à la majorité de 355 voix contre 264 (minorité déjà fort respectable), on le voit.

Le résultat est regrettable, mais une fois acquis il faut s'y tenir et ne point exiger des instituteurs un travail de surcroît qui ne serait point payé.

On a vu cela, il y a quelques années, lors de la création des cours du soir; les instituteurs surmenés, durent ajouter aux fatigues de la journée, si peu rémunérées, ce surcroît de travail, qui ne le fut pas du tout. Il y avait bien là soi-disant faculté de faire ou de ne point faire ces cours; mais pour ces pauvres gens qui sont dans la main de l'inspecteur, on sait ce que le *facultatif* veut dire.

Il serait injuste sans doute de récriminer, et ces braves gens eux-mêmes y allaient de tout cœur; l'enthousiasme des premiers jours, la fièvre d'une création utile entraînait tout. Mais cela est bon et peut-être juste une fois. L'enthousiasme, le bon vouloir et le *facultatif* sont du provisoire et ne peuvent s'éterniser.

Quand la France voudra mieux, elle n'aura qu'à le dire : les quelques centaines de mille francs demandés par M. Pascal Duprat feront l'affaire. Sinon, non.

—

M. Denfert-Rochereau a demandé le rétablissement au chapitre 23 de 50,000 fr. destinés à encourager le développement des bibliothèques populaires. *Refusé.*

—

Refusés également les 50 fr. d'augmentation de traitement annuel demandés par MM. Naquet et de Lacretelle pour les instituteurs-adjoints dans les communes où la population n'excède pas 5,000 âmes.

Ces malheureux fonctionnaires n'ont pour toute rétribution qu'un franc vingt-six centimes par jour. *Un franc vingt-six centimes par jour!*

Le total des augmentations eût été de 300,000 fr. Voter l'amendement de MM. Naquet et de Lacretelle, c'eût été faire beaucoup avec peu.

—

J'ai réservé pour la fin la proposition de M. Keller relative à la création d'un lycée à Belfort, pour la jeunesse alsacienne désireuse de continuer ses études en France.

M. Keller demandait 500,000 fr.; M. J. Simon, qui, pour sa part, ne s'opposait point à l'allocation du crédit demandé, estime que la somme nécessaire s'élèverait à 800,000 fr. Ce n'est point sans un serrement de cœur que la Chambre a refusé son adhésion à cette proposition patriotique et généreuse. H. A.

La discussion du projet de loi destiné à réprimer les attaques contre l'Assemblée et le gouvernement n'aura lieu qu'après les vacances. M. Thiers, toujours préoccupé du succès de son projet d'impôt sur les matières premières, tiendrait à éviter, pour le moment, un débat où il serait obligé de prendre position au point de vue politique.

Le ministre de la marine a consenti à une réduction de 28 millions sur son département.

En ce qui concerne le budget de la guerre, il sera fixé à 440 millions au lieu de 450 que réclamait le gouvernement. La commission du budget s'est ensuite occupée de l'intérêt de 1 0[0 demandé par la Banque pour ses avances à l'Etat. Après une vive discussion, on s'est séparé sans prendre de résolution.

La légation des Etats-Unis d'Amérique fait démentir officiellement que, soit l'Assemblée de Versailles, soit la commission des marchés, ait jamais demandé au gouvernement des Etats-Unis une enquête sur les ventes d'armes à la France.

Voici, d'après le texte de la *Patrie*, les passages principaux de la conversation que M. d'Arnoult a eue dernièrement avec M. Thiers :

Tous nos efforts, disait le président, doivent tendre à raffermir notre crédit, à développer nos ressources industrielles et agricoles, qui sont toujours les plus belles du monde, et rendre à la France son ancien prestige. Il faut que le monde s'aperçoive pacifiquement que la France existe et qu'elle pèse encore d'un certain poids dans la balance. C'est pour cela que je m'applique avant tout à refaire de bonnes finances et une bonne armée.

C'est une chose onéreuse qu'une grande armée; mais devant les armements chaque jour plus formidables des Etats européens, la France ne peut rester désarmée; il faut même qu'elle tienne son rang comme puissance militaire. L'esprit de l'armée est excellent. J'ai 130,000 hommes qui baraquent depuis dix-huit mois, c'est une rude école; mais quels hommes sortent de cette école et quelle puissance peut en produire autant! Notre situation sous ce rapport est bien meilleure que sous l'empire, car à l'exception de la garde, il n'y avait pas un régiment qui fût organisé dans le vrai sens du mot.

Après ces 130,000 hommes baraqués que je considère comme un noyau d'armée incomparable, 130,000 autres passeront par la même école et nous arriverons peu à peu à posséder une armée sans rivale.

Nous avons, de l'aveu même des Prussiens, le meilleur fusil connu. Notre matériel de position est formidable, celui de campagne se complète chaque jour. Nos pièces nouvelles ont une portée supérieure à celle des canons prussiens, qui sont maintenant presque tous à la refonte pour être transformés. Notre tir de but en blanc laisse encore à désirer au point de vue de la justesse, l'écartement est peut-être encore d'un mètre; avant peu ce défaut n'existera plus. La paix, la paix, nous ne voulons que vivre en paix avec tout le monde.

Plus loin, parlant des officiers, M. Thiers ajoute : « Quoi qu'on dise, nos officiers sont encore les plus intelligents et les plus énergiques de l'Europe. A présent qu'ils travaillent, ils dépasseront avant peu ceux de tous les états-majors connus. Et le soldat, quel feu, quelle bravoure! Il fallait voir avec quelle furie, quelle force invincible ces soldats, devant Paris, se battaient et surmontaient les obstacles. Si la défense de Paris eût été conduite autrement, l'armée prussienne tout entière eût été écrasée sous ses murs.

Avant-hier a été distribué le rapport de M. Turquet relatif à la déportation. Il résulte de ce document que l'île Ducros, dans la Nouvelle-Calédonie, est déclarée lieu de déportation dans une enceinte fortifiée, que l'île des Pins et en cas d'insuffisance l'île Marie sont déclarés lieux de déportation simple.

D'après l'art. 4 du projet de loi annexé au rapport, les condamnés de la première catégorie jouiront de toute la liberté compatible avec la nécessité d'assurer la garde de leurs personnes.

Les condamnés à la déportation simple jouiront d'une liberté qui n'aura de limite que les précautions destinées à empêcher les évasions.

Le Meeting de Londres.

—

Les communeux réfugiés à Londres avaient l'intention de célébrer par un meeting monstre l'anniversaire du 18 mars. Nos lecteurs auront vu par une dépêche d'hier que le meeting n'avait pu avoir lieu parce que le propriétaire de la salle où il devait se tenir leur en avait fermé la porte.

C'est dommage, la liste des orateurs promettait :

Les citoyens Ranvier, Longuet, Vaillant, Theisz, Léo Frankel, Serailler, Andrieux, Arnaud, Cournet et Eudes, ex-membres de la Commune de Paris; Lissagaray, garde national, Delahaye, membre de la commission du travail; Camelinat, directeur de la Monnaie communale; Joffrin, délégué du 18e arrondissement de Paris; Le Moussu, commissaire de police du comité de salut public; Boursier, membre du comité central.

Ajoutons encore Landreck, membre de la commune de Marseille, Karl, Marx, le chef allemand de l'Internationale; quelques énergumènes anglais; on voit que rien ne manquait au bouquet.

Le comité avait été prévenu déjà dans la journée qu'il risquait fort d'avoir le soir porte close. Aussi s'est-il hâté de proclamer lui-même les résolutions qu'il aurait soumises à l'assemblée. Les voici dans leur inepte monstruosité.

« Le meeting considère le glorieux mouvement du 18 mars 1871 comme l'aurore d'une grande révolution sociale, qui doit pour toujours affranchir le genre humain de la suprématie d'une classe sur une autre.

« L'ancienne société, monarchique *ou républicaine*, est condamnée; les classes moyennes, coalisées par leur haine contre les travailleurs, s'y sont montrées aussi incapables que criminelles.

« La croisade entreprise par les gouvernements contre l'Internationale, la terreur qui agite les meurtriers de Versailles, aussi bien que les Prussiens victorieux, prouvent combien leur victoire sur les ouvriers est fragile; l'armée menaçante du prolétariat s'assemble dans le monde entier pour venger son héroïque avant-garde vaincue par les forces combinées de Thiers et de Guillaume de Prusse. »

Il paraît que le comité s'était en même temps assuré d'un autre local, car nous apprenons qu'un meeting auquel assistaient les susnommés a été tenu le 18 au soir dans la salle de la *Science*, que des discours violents y ont été prononcés et qu'on y a voté les résolutions qui précèdent.

Les internationalistes de Genève se sont donné le même jour une fête semblable.

—

Les internationaux de Berlin ont eu également leur anniversaire, et l'ont fêté grandement. Nous lisons en effet dans le *Berliner Tageblatt :*

La fête du 18 mars a eu lieu, avec un concours très-nombreux du parti démoc-soc, dans la grande salle de l'Union des Métiers *(Hand Werkenverein)*, sous la présidence de M. Hasenclever.

Les orateurs fêtaient ce jour par des discours adaptés aux points de vue de leur parti.

C'est ainsi qu'un de ces messieurs déclarait *mensonge* que la Commune soit coupable d'assassinat et d'incendie.

Il a été porté un vivat bruyant aux exilés de la Commune et au prolétariat allemand.

Pour terminer dignement la journée, il a été résolu une visite aux tombeaux du Friedrichshain.

Affaire de la rue du Haxo.

A l'audience du 18 on a lu la déposition de M. Victor Thomas, neveu du malheureux général Clément Thomas, qui, pour découvrir les assassins de son oncle, s'était, sous la Commune, fait attacher à l'état-major de Bergeret et est resté avec lui jusqu'au dernier jour de la lutte.

Ce témoin n'a pu se rendre à l'audience, mais sa déposition écrite a produit la plus vive sensation.

Il en résulte que c'est Bénot, un des accusés, qui était colonel de la légion Bergeret, qui a ordonné et surveillé tous les préparatifs de l'incendie des Tuileries. Les détails de ce crime sont donnés d'une façon très-précise.

Après l'explosion des Tuileries, Bergeret écrivit ces mots au crayon : « Les derniers vestiges de la royauté viennent de disparaître, je désire qu'il en soit de même de tous les monuments de Paris, » et ce fut le témoin qui porta ce billet au comité de salut public, siégeant à l'hôtel de ville.

Il raconte ensuite que, le lendemain 25, lui et l'état-major de Bergeret étaient à la mairie du 20e arrondissement, et le 26 au secteur de la rue du Haxo, et que là, dans la cour de ce secteur, Bénot, au mépris des ordres contraires du délégué à la guerre, fit fusiller, dans l'après-midi, les prêtres et les gendarmes.

La lecture de cette déposition produit un grand effet sur Bénot, qui paraît atterré.

A la fin de l'audience, M. le capitaine Bailly a prononcé le réquisitoire.

Le 19 ont commencé les plaidoiries.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

Séance du 20 mars 1872

La séance est ouverte à 2 heures 3/4.

La discussion du budget de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes est reprise.

M. Buisson (Aude) voudrait que, comme l'école de Toulouse, les villes entretinssent leurs établissements des beaux-arts. Ainsi en devrait-il être de Lyon.

C'est ce qui a lieu pour Dijon, dont l'école a été célèbre et a produit Prudhon. C'est d'ailleurs une observation pour l'avenir.

M. Beulé, rapporteur, répond qu'il est d'avis de la décentralisation dans les beaux-arts; mais il faut prendre garde aussi à ne pas décourager certaines villes de leurs tendances aux beaux-arts quand elles sont déjà portées comme Lyon aux arts industriels.

M. Buisson demande la radiation totale des inspecteurs généraux et de tous les inspecteurs simples.

Il voudrait que le crédit du chapitre 40 fût transporté au chapitre 46, pour augmenter d'autant les acquisitions relatives aux beaux-arts pour le compte de l'Etat.

M. Jules Simon dit que les sept inspecteurs simples ont été réduits à quatre. Il y a donc là une économie réelle déjà obtenue. Un artiste aussi disingué que M. Buisson (Approbation), devrait comprendre que la surveillance des inspecteurs est nécessaire non-seulement pour les commandes, mais aussi pour les encouragements aux artistes.

M. Raudot demande la suppression du chiffre des subventions pour les théâtres. Hier, dit-il, quelques-uns de mes collègues m'ont reproché de n'être arrivé qu'à la fin de la séance. « Vous n'étiez pas là, m'ont-ils dit, quand on égorgeait vos nombreux enfants. » (Hilarité générale.) N'avez crainte, cependant, ils renaîtront bientôt. (Nouvelle hilarité.)

On m'a reproché quand j'ai demandé des diminutions sur les fonctions, de vouloir désorganiser les services et toucher à des situations acquises et respectables.

Me dira-t-on la même chose au point de vue des théâtres. Cependant, les acteurs, les actrices, les danseuses ne sont pas fonctionnaires publics. (Hilarité.)

L'orateur voudrait la suppression des subventions pour les théâtres; il n'admet pas en principe que l'Etat subventionne les théâtres; qu'une ville s'en charge, rien de mieux si elle y trouve son intérêt. D'ailleurs les théâtres sont faits pour les classes riches; les classes inférieures n'en profitent pas et elles auraient le droit de dire que les finances de l'Etat sont dépensées au profit de quelques classes. (Exclamations.)

Un scandale, vous le savez, a été la construction du nouvel Opéra. (Très-bien sur quelques bancs à droite.) Il y a actuellement au budget 1,500,000 fr. d'inscrits pour la continuation des travaux. M. Raudot espère que la Chambre adoptera son amendement. On a prétendu, dit-il, que l'Assemblée avait dormi; à voir la façon dont on vote le budget, on ne le croirait pas. (Mouvements divers.)

M. d'Osmoy. — Je n'ai pas l'intention de traiter toute la question, mais d'attirer l'attention de la Chambre sur quelques points. D'abord nous ne sommes plus libres, nous sommes en présence d'un budget qui est déjà avancé pour les subventions surtout. Cette subvention est déjà escomptée pour les 3/4.

Une voix. — Eh bien! nous avons alors un quart.

M. d'Osmoy. — On sait que les théâtres préparent l'été la saison d'hiver, et l'hiver la saison d'été. On ne peut donc toucher à la subvention qu'au budget de 1873; il y a une autre considération. N'est-il pas vrai que la gloire des beaux arts est la principale gloire nationale qui nous reste. (Réclamations.) On dit que les subventions sont mises dans la poche du directeur. C'est une assertion inexacte. La plupart des directions peuvent à peine suffire aux nécessités de leurs théâtres.

Les subventions ont toujours apparu sous une forme ou sous une autre dans le passé et dans les temps contemporains; la Restauration donnait 1,200,000 fr., le gouvernement de juillet 600,000 f. et la République de 1848 a continué également la subvention.

Supprimer la subvention, ce serait supprimer l'art. Dire que Paris doit payer seul les théâtres, c'est se tromper sur le rôle de Paris en fait d'intérêt national.

Paris n'a qu'un intérêt municipal, et s'il est seul chargé de la subvention, il dira aux théâtres: Jouez comme vous voudrez, faites de l'argent, cela m'est égal, et l'art et la gloire seront mis de côté.

Ce serait faire prospérer les cafés-concerts à la place des théâtres sérieux, qui ont un but glorieux et leur effet moral; ce serait vouloir continuer un régime qui avait, en quelque sorte élevé l'abrutissement des masses à la hauteur d'une institution! Ce serait faire les affaires de la maison de Theresa pour jeter à bas la maison de Molière et la maison de Mozart. (Applaudissements.)

M. le comte Jaubert.— Avec des raisonnements de ce genre, nous ne ferions jamais les économies nécessaires.

Oui, c'est vrai, nous autres les ruraux, nous sommes les Béotiens de la nouvelle Athènes. (Rires.)

Une voix à gauche. — Même les membres de l'Institut.

M. Jaubert. — Mais ne ressemblons pas à l'ennemi qui se livrait aux réjouissances publiques sous l'étreinte de son vainqueur. Nous sommes insensibles aux charmes des théâtres, c'est probablement que nous voulons réserver nos hommages pour des muses plus sérieuses. (Rires.)

Nous n'admirons pas le Parthenon de la décadence; les temps sont durs, nous sommes, on peut le dire, fort dépourvus, et ce n'est pas de saison ni de chanter à outrance, ni de danser. (Très-bien sur quelques bancs.)

Si toutefois la ville de Paris, à laquelle l'Assemblée n'a pas marchandé les sacrifices, croit de son intérêt matériel de soutenir les théâtres, qu'elle les soutienne, nous n'y trouverons rien à redire.

Je borne là mes observations. (Mouvements divers.)

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes. — J'écarterai d'abord la construction de l'Opéra, qui touche aux travaux publics. Il ne s'agit en ce moment que de la subvention des théâtres.

M. d'Osmoy a dit que la subvention des théâtres ne servait pas à enrichir les directeurs, mais bien à faire vivre les théâtres. Des chiffres sont précis à cet égard. M. Emile Perrin a été un des plus habiles directeurs de l'Opéra; il y est resté 3 ans et 8 mois. Ses bénéfices ont été pendant ces trois années de 416,323 fr. Il recevait la subvention de 800,000 fr. sur le budget et 100,000 fr. sur la cassette impériale.

En supprimant cette subvention de la cassette impériale en bénéfice, il n'y aurait pour 4 ans que 13,000 fr. Voilà la réalité. — Pour d'autres directeurs, la perte a été de 153 mille francs.

Les directions étaient plus fructueuses parce que les artistes ne touchaient pas les appointements d'aujourd'hui. (Eh bien! eh bien!)

Les artistes ne sont pas liés à un pays; ils sont demandés par toutes les capitales, il faut donc les payer largement pour les retenir. L'art, outre qu'il est une des expressions les plus hautes de l'intelligence humaine, est aussi un objet de commerce. Toutes les pièces jouées à Paris sont reproduites à l'étranger; il est donc de l'intérêt de la France d'avoir des pièces nouvelles. (Vive approbation au centre gauche et à gauche.) L'orateur ajoute que les subventions sont nécessaires pour maintenir l'art au niveau qu'il a atteint.

Si vous ne subventionnez pas le grand art, aussitôt vous verrez ce qui se produira. Ah! oui, les théâtres non subventionnés sont recherchés par les directeurs; ils font de fructueuses affaires, mais aussi de quelle façon! en flattant les passions et les mauvais appétis de la foule, en la servant à son gré, et en la servant souvent bien mal, comme vous savez. (Vive approbation à gauche et au centre gauche.)

On nous dit que Paris doit subventionner ses théâtres. Paris n'est pas dans une situation prospère.

Une voix. — C'est sa faute.

Non! ce n'est pas sa faute. Mais lors même que Paris pourrait subventionner seul ses théâtres, nous devons aimer mieux participer pour beaucoup à cette subvention pour avoir plus le droit de les diriger comme nous croyons bon qu'ils soient dirigés.

M. le ministre fait aussi remarquer que les théâtres de Paris servent à la fois aux théâtres de province et aux théâtres de l'étranger eux-mêmes.

Nous avons été un grand peuple et nous voulons rester un grand peuple; nous avons été vaincus un moment au point de vue matériel, nous nous relèverons. Au point de vue intellectuel, pas plus qu'au point de vue matériel, la France ne veut abdiquer. Elle ne le veut ni ne le peut, car si elle abdiquait, ce serait le monde entier qui en souffrirait; car l'influence de la France, a toujours été noble, chevaleresque et salutaire (Applaudissements), le cœur et la tête de la France sont restés absolument entiers. Souvenons-nous que nous sommes un grand peuple, et si nous avons malheureusement devant nous trop de ruines matérielles, gardons-nous d'y ajouter les ruines intellectuelles; ce serait une responsabilité qu'aucune assemblée nationale ne pourrait assumer. (Très-bien! très-bien!)

C'est pour cela, messieurs, que nous avons partout veillé à ce qu'il n'y eût pas de ruines. Lorsque nos adversaires, essayent de créer des écoles rivales des nôtres, immédiatement, nous faisons les efforts les plus grands pour garder notre supériorité. (Très-bien.)

Nous avons une prépondérance dans toute l'Europe, qu'il importe que nous conservions. Partout, dans toute l'Europe, il y a des théâtres français; nos œuvres, notre langue, nos écoles, nos modes sont suivies et adoptées par toutes les capitales.

L'orateur pense que nous avons un intérêt commercial à conserver notre influence dans l'Europe entière. L'industrie de luxe y trouve son compte. Le théâtre est un moyen de propagande de nos modes et qu'on en soit persuadé, si nous ne subventionnions plus nos théâtres, vous verriez que bientôt l'industrie s'en ressentirait.

M. Alfred Dupont répond qu'il ne s'agit point des grandes questions qu'a défendues M. le ministre de l'instruction publique, dans un magnifique langage. Il ne s'agit que de 1,600,000 francs. L'orateur fait l'énumération des diverses subventions données à différents théâtres, et conclut en se ralliant, sans réserve, à l'amendement de M. Raudot.

M. Beulé répond qu'il ne s'agit pas d'une scène ordinaire de chanteurs ni de danseurs. Il s'agit du développement de la scène la première, la plus noble et la plus complète, pour le génie le plus élevé qui soit au monde, qu'on appelle le génie lyrique. Et ce n'est pas seulement pour la France que s'accomplit l'œuvre de l'Opéra, c'est pour les plus grands compositeurs du monde entier. C'est à Paris seul qu'est la plénitude du génie musical, dans ce qu'il y a de plus grand de plus poétique.

C'est en France, c'est à Paris seulement que se sont réellement créés les génies de Rossini, de Meyerbeer, de Verdi, aussi bien que ceux d'Auber, de Gounod, de Félicien David, d'Ambroise Thomas.

Rossini a été relevé en France et il ne s'est bien connu lui-même qu'au Grand-Opéra.

Tous les grands compositeurs doivent la plus grande partie de leur génie à l'Opéra, à l'Opéra français! Et pourquoi, parce qu'ils avaient dans toutes leurs œuvres l'Opéra français en vue; parce que nous avons préparé aux grands compositeurs un piédestal, et que ce piédestal est l'Opéra. (Salves réitérées d'applaudissements.).

Après ce discours, dont nous ne pouvons donner que la substance, une interruption de quelques minutes a lieu. M. Beulé est félicité par un très-grand nombre de ses collègues.

M. le comte Jaubert modifiant son amendement, demande une réduction de 500,000 fr. seulement. Il y a des demandes de scrutin public. (Exclamations.)

On procède au scrutin qui donne les résultats suivants :

Votants : 668. — Majorité absolue : 335.

Pour l'amendement : 224. — Contre 444.

En conséquence l'amendement n'est pas adopté.

Le chapitre 42 (théâtres nationaux, conservatoires de musique, 1,655,000 fr.) est adopté.

M. Claude (de la Meurthe) propose un article additionnel ainsi conçu : 1° Toutes les entrées de faveur, concédées aux ministères, inspecteurs des beaux-arts, secrétaires généraux, préfectures de la Seine et de police, sont supprimées. (Vive approbation sur quelques bancs.)

2° Il sera créé, au Théâtre français, des places au prix de 2 fr. 50 c.

M. Claude soutient son amendement et demande la suppression de ce qu'il appelle un abus (Bruit et mouvements divers) et qui ne profite ni aux arts ni au public.

M. le ministre attache peu d'importance à la première partie relative aux loges de faveur, mais il en met plus à la transformation de 100 stalles en places de parterre de 2 fr. 50 c. au Théâtre français.

On vote par division sur l'amendement de M. Claude. Le vote sur la première partie est d'abord douteux. A une seconde épreuve, cette première partie est adoptée.

La seconde partie de l'amendement est retirée par son auteur.

La suite de la discussion du budget est renvoyée à demain deux heures.

La séance est levée à 5 h. 45.

CRÉDIT LYONNAIS

Société à responsabilité limitée

CAPITAL ENTIÈREMENT VERSÉ : VINGT MILLIONS

RAPPORT

QUI SERA PRÉSENTÉ

PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 6 avril 1872

MESSIEURS,

Vous avez été convoqués en Assemblée ordinaire et extraordinaire.

Le double caractère de votre réunion indique la nature différente des questions dont vous avez à vous occuper. Nous observerons cette distinction dans notre rapport qui sera divisé en deux parties.

Dans la première, nous vous exposerons la situation présente des affaires de votre Société, nous vous ferons connaître les résultats de l'exercice dernier et nous soumettrons à votre approbation le règlement des comptes d'inventaire.

Dans la seconde, nous vous entretiendrons d'un projet auquel nous avons mûrement réfléchi. Il s'agit de la transformation de votre régime social au moyen de la dissolution de votre Société actuelle à responsabilité limitée et de la constitution d'une société anonyme au capital de cinquante millions.

Première partie.

Le commencement de l'exercice 1871 s'est écoulé au milieu de circonstances générales non moins graves que celles qui avaient marqué le second semestre de l'année précédente. La guerre étrangère et la guerre civile en ont rempli les cinq premiers mois et ont, tour à tour, paralysé la reprise des affaires.

Malgré ces entraves, votre siége social de Lyon et vos agences de Marseille et de Londres ont pu continuer sans interruption leurs opérations en les renfermant dans la limite restreinte que la situation comportait.

Votre succursale de Paris, placée sur le théâtre même des événements, a dû interrompre momentanément une partie de ses services et se transférer pour quelques semaines à Versailles.

C'est seulement à partir du mois de juin, lors du rétablissement de l'ordre, que les affaires de vos divers siéges ont pu reprendre leur cours régulier. L'exercice ne compte ainsi, en réalité, que sept mois de fonctionnement normal.

Au milieu de ces difficultés, votre actif social a été préservé de toute atteinte. Les créances qui, lors de votre réunion du mois de juillet dernier, restaient encore à recouvrer, sont depuis lors rentrées régulièrement. Au fur et à mesure des échéances, vos débiteurs se sont acquittés avec une exactitude qu'il était à peine permis d'espérer et votre portefeuille d'effets prorogés est entièrement liquidé depuis le mois de novembre dernier. Nous sommes ainsi sortis de cette crise si intense et si prolongée sans avoir éprouvé aucune perte de quelque importance du chef des engagements commerciaux.

Si ce résultat témoigne des soins qui avaient été apportés dans le choix du papier dont se composait votre portefeuille, il atteste aussi la solidité dont le commerce français a fait preuve.

En même temps que ces rentrées venaient grossir vos ressources disponibles, tous vos services recouvraient peu à peu leur activité accoutumée. Les dépôts à vue, les comptes-courants, les bons à échéance, qui avaient été diversement atteints pendant la crise, n'ont pas tardé à reprendre leur marche progressive, et ils ont aujourd'hui à peu près regagné leur niveau antérieur. L'essor de nos affaires ne s'est donc pas ralenti, notre clientèle ne s'est pas réduite, nos moyens d'action n'ont pas diminué, et nous joignons aujourd'hui à nos anciens éléments de succès le supplément de force et de crédit que nous avons puisé dans les dernières épreuves.

L'inventaire que nous vous soumettons a été rédigé avec une extrême sévérité. Toute créance ne présentant pas le caractère d'une réalisation prompte et facile a été amortie, quelle que fût, du reste, sa valeur intrinsèque.

Un exemple vous permettra d'apprécier l'esprit qui nous a guidés à cet égard. Une ouverture de crédit faite, il y a six ans, à l'une des grandes entreprises de percement de Paris nous constitue actuellement créanciers en capital d'environ 1,800,000 fr., garantis par des hypothèques et par des terrains. Cette créance, dont près de moitié avait été déjà amortie l'année dernière, a été complétement éteinte cette année. Elle figure aujourd'hui pour 1 fr. sur nos livres. Cependant, d'après les prévisions les plus sévèrement établies, nous sommes fondés à compter, de ce chef, sur d'importantes rentrées par des paiements échelonnés d'ici à quelques années.

Toutes les parties de votre actif ont été traitées avec la même rigueur; aussi non-seulement notre inventaire ne recèle aucun mécompte, mais encore il contient, à l'état latent, des plus-values importantes qui apparaîtront successivement et viendront améliorer les résultats généraux.

L'application de ces règles de sévérité nous a paru, cette année, d'autant plus justifiée que nous nous trouvions en présence de bénéfices exceptionnels.

Les résultats de l'exercice dernier dépassent, en effet, de beaucoup ceux des exercices antérieurs. Ils sont pour votre Société la juste récompense de la prudence qu'elle a apportée dans la gestion de ses affaires. En évitant les immobilisations, en maintenant ses capitaux liquides, en sacrifiant une partie de ses profits à l'importance des encaisses et du portefeuille, elle s'est assuré les moyens non-seulement de faire face sans difficulté aux éventualités les plus redoutables, mais encore de profiter largement de la reprise qui suit habituellement les grandes crises.

Dès la réapparition de la vie commerciale, les abondantes ressources dont votre Société disposait ont pu trouver des emplois rémunérateurs; elles nous ont permis de traiter des affaires productives et, notamment, d'apporter un important concours aux opérations du Trésor public.

Ces profits présentent, nous ne devons pas vous le dissimuler, un caractère exceptionnel. Ils sont le résultat d'une situation spéciale, d'un ensemble de circonstances qui n'est pas destiné à se reproduire. Nous ne saurions sans illusion les considérer comme le fruit régulier de notre industrie et compter sur leur permanence.

Il faut que votre Société sache en profiter pour asseoir son avenir sur des bases de plus en plus solides.

Elle atteindra ce but en fortifiant encore ses réserves dans une large mesure.

Vous pouvez le faire tout en assurant aux actions une rémunération équitable et satisfaisante.

Il y aurait danger à fixer le dividende à un chiffre trop élevé. Vous savez combien la régularité des répartitions est désirable pour nos sociétés. Elle agit sur le cours des titres, ce plus un revenu est régulier, plus il se capitalise à un taux favorable pour le crédit de l'établissement. Il importe donc de préserver nos dividendes de fortes oscillations, et, pour cela, il ne faut pas les porter trop haut dans les années prospères. Le chiffre que nous vous proposons d'adopter est celui dont nous désirerions pouvoir maintenir la continuation.

Pour atteindre à cette régularité que la nature de nos affaires comporte peu, de puissantes réserves sont un auxiliaire indispensable. Nous espérons donc que vous adopterez sur ce point nos propositions et que vous consacrerez ainsi, une fois de plus, les principes de prévoyance dont vous vous êtes toujours inspirés.

Nous avons maintenant à vous faire connaître les chiffres qui résument les résultats de l'exercice dernier.

Le solde du compte de profits et pertes de l'année 1871 présente un bénéfice net de fr. 6,510,572.67.

Votre Conseil d'administration vous propose de fixer le dividende à 10 0[0 du capital social, soit fr. 50 par action. Une somme de fr. 12.50 ayant été payée comme à-compte le 15 janvier dernier, le solde, soit fr. 37.50, au lieu d'être payé comme de coutume le 15 juillet, serait payé exceptionnellement à partir du 15 avril, afin de faciliter le versement sur les actions de la nouvelle Société dont il sera parlé plus loin.

Les prélèvements que comporte cette répartition une fois opérés, il reste à porter au compte de bénéfices disponibles un solde de fr. 4,127,239.34.

Vos commissaires vous entretiennent spécialement, dans leur rapport ci-joint, du règlement qu'ils vous proposent de donner à ce compte. Il en résulte que votre Société actuelle transmettrait à celle dont nous vous proposerons

mie générale du projet qui vous est soumis; en voici l'exposé.

Notre Société actuelle à responsabilité limitée serait dissoute et apporterait son actif à une Société anonyme au capital nominal de 50 millions, divisé en 100,000 actions de 500 libérées de 250 francs.

Nos actionnaires actuels recevraient, en échange d'une action libérée de 500 francs, deux actions libérées de 250 francs. Ces nouveaux titres seraient au porteur, comme les anciens, pour tous ceux de nos actionnaires qui le désireraient.

Nos 40,000 actions actuelles étant ainsi échangées contre 80,000 actions nouvelles, il restera 20,000 actions nouvelles à souscrire pour compléter les 100,000 actions formant le nouveau capital social.

Ces 20,000 actions sont, dès à présent et sous réserve de votre adhésion à l'ensemble de ces mesures, offertes par préférence à nos actionnaires actuels à raison de 1 action nouvelle pour 2 anciennes, moyennant payement de 250 francs, dont 125 francs sont immédiatement appelés.

Il résulte de ces dispositions que tout porteur de deux de nos actions actuelles aura droit :

1° Sans apport de fonds, à quatre actions nouvelles libérées de 250 francs ;

2° Contre apport de 250 francs, à une action nouvelle libérée de même somme, soit, en tout, cinq actions nouvelles, moyennant paiement de 250 francs.

La voie de la dissolution que nous vous proposons d'adopter est celle qui nous est légalement tracée pour atteindre notre but.

Nos statuts prévoient, en effet, le cas de la dissolution anticipée de la Société, et ils réglementent les conditions qui doivent être remplies pour que les délibérations sur ce sujet soient valables. Nous avons eu soin de nous conformer à ces prescriptions.

Cette dissolution n'est d'ailleurs qu'une affaire de forme. La liquidation qu'elle entraîne ne causera aucun arrêt, n'apportera aucune entrave dans le cours des affaires sociales.

En terminant cet exposé, nous vous confirmons, messieurs, que le projet dont vous êtes saisis a été, de notre part, l'objet d'études approfondies qui nous en ont fait reconnaître l'opportunité. Nous vous le présentons avec la conviction qu'en l'approuvant vous prendrez une mesure utile et permettrez à votre Société de nouveaux progrès dans la voie de développement et de prospérité où elle est entrée.

—

RÉSOLUTIONS

qui seront proposées à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 6 avril 1872.

L'Assemblée générale extraordinaire,

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration.

Prononce la dissolution de la Société à responsabilité limitée le CRÉDIT LYONNAIS, dont les statuts ont été établis par acte reçu par Me Thomasset et son collègue, notaires à Lyon, en date du 5 juillet 1863.

Autorise l'apport à la Société anonyme le CRÉDIT LYONNAIS, dont les statuts projetés sont déposés chez Me Messimy, notaire à Lyon, suivant procès-verbal, de tout l'actif de la Société dissoute.

Cet apport ne sera fait que sous la déduction de la portion de l'actif nécessaire à l'acquit du passif, et moyennant l'attribution à la Société dissoute de 80,000 actions de la Société nouvelle libérées de 250 fr.

Nomme pour liquidateurs :

1° M. X. ;

2° La Société anonyme le CRÉDIT LYONNAIS,

Mais chacun d'eux avec un mandat différent et avec des attributions séparées, conformément aux dispositions qui suivent :

M. X., nommé liquidateur, sera, en cette qualité, chargé d'intervenir aux actes qui auront pour objet de réaliser l'apport autorisé, en réservant la portion de l'actif qui sera nécessaire à l'acquit du passif ; de faire, avec ladite Société nouvelle, toutes conventions accessoires que rendra nécessaire l'exécution des présentes, et notamment de signer tous transferts à la Société nouvelle, d'actions nominatives et tous actes translatifs de propriété, et généralement de représenter la Société dissoute dans tous ses rapports avec la Société nouvelle.

En conséquence, elle l'investit des pouvoirs les plus étendus à ces fins : *et notamment pour* agir et procéder, ainsi que de droit, afin de réclamer et poursuivre, si besoin est, l'exécution des obligations dérivant pour elle du mandat qui va lui être conféré.

En cas d'empêchement, refus ou démission de M. X., il sera remplacé, sans qu'il soit besoin de recourir à l'Assemblée générale, par ordonnance, sur simple requête du président du Tribunal de commerce de Lyon, rendue à la diligence de toute partie intéressée. M. X. est autorisé à substituer dans tout ou partie des présents pouvoirs.

La Société anonyme le CRÉDIT LYONNAIS, nommée également liquidateur, sera, en cette qualité, seule investie du mandat de représenter la Société dissoute, vis-à-vis des tiers, de réaliser la portion de l'actif destinée à l'acquit du passif, de payer le passif actuel ou futur, connu ou inconnu de la Société dissoute.

La Société anonyme le CRÉDIT LYONNAIS reçoit les pouvoirs les plus étendus en qualité de liquidateur, même ceux de transiger et de compromettre ; elle agira seule dans tous les cas, sans que le concours ou l'intervention de l'autre liquidateur puisse jamais être réclamé par les tiers.

Il sera procédé par les soins des liquidateurs à la répartition, entre les actionnaires de la Société dissoute, des actions attribuées à celle-ci dans la Société nouvelle, à raison de deux actions nouvelles pour une action ancienne.

Les décisions qui précèdent sont subordonnées à la condition suspensive de la constitution régulière de la Société anonyme le CRÉDIT LYONNAIS et prendront date, en conséquence, au jour de la seconde assemblée constitutive de ladite Société.

Les opérations de la Société dissoute seront dans ce cas réputées avoir pris fin le 31 décembre 1871, et celles de la Société nouvelle avoir commencé le 1er janvier 1872.

Il est enfin donné tous pouvoirs aux liquidateurs pour faire les publications légales.

L'Assemblée générale ordinaire,

Conformément aux conclusions du rapport ci-dessus visé du Conseil d'administration,

Et après avoir entendu le rapport des commissaires ;

APPROUVE les comptes de l'exercice 1871, arrêtés au 31 décembre, tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle fixe à fr. 50 le chiffre du dividende afférent audit exercice. Un acompte de fr. 12.50 ayant été payé le 15 janvier, il reste à recevoir fr. 37.50, qui seront payés exceptionnellement à partir du 8 avril et peuvent, en conséquence, être appliqués au versement sur les actions de la Société anonyme nouvelle.

Elle donne QUITUS et DÉCHARGE aux administrateurs et commissaires en fonctions.

CHRONIQUE

L'Union des marchands de soie de Lyon nous a envoyé hier soir la note suivante qui confirme les renseignements publiés par nous sous la rubrique : *Informations particulières* :

« La dépêche Havas publiée par les journaux de ce matin dit que les délégués de Lyon accepteraient pour les soies le droit fixe de 3 0/0.

« Nous sommes priés de démentir cette nouvelle. »

Nous recevons enfin une assignation de M. Yung ; seulement, M. Yung, qui écrivait le 9 mars : « *Je cite* le JOURNAL DE LYON *en police correctionnelle* », l'appelle, *après onze jours de réflexions, devant le tribunal civil.*

AVIS. — Le public est informé que les bailleurs seront admis jusqu'au 30 mars courant à soumettre à la formalité du timbre, sans amende, les baux antérieurs au 28 août 1871, qui n'auraient pas été régulièrement timbrés.

Les propriétaires doivent, du reste, d'après la loi, faire timbrer les originaux des beaux, même dans le cas où les doubles des locataires ont été enregistrés.

Le bureau du timbre est situé rue de la Charité, 17.

MM. les fabricants et marchands d'allumettes chimiques ou de chicorée qui n'ont pas encore fait, au bureau des contributions indirectes le plus rapproché de leur domicile, la déclaration exigée par la loi sont prévenus que des procès-verbaux de contravention, entraînant une amende de 100 à 1,000 francs, seront dressés contre eux si dans un délai de cinq jours, il n'ont pas régularisé leur situation.

Les compagnies de chemins de fer français et étrangers ont accordé une réduction de 50 0/0 aux produits destinés à l'Exposition de Lyon.

Quelques compagnies ont même accordé 75 0/0.

L'administration de l'Exposition adressera dans quelques jours aux exposants une note leur indiquant les réductions de tarifs obtenus pour leurs produits sur chaque ligne.

Elle leur enverra en même temps les fiches qui devront servir de marque aux colis destinés à l'Exposition universelle et internationale de 1872.

Les produits ne commenceront à être reçus successivement à l'Exposition qu'à partir du 1er avril.

Où nous conduira l'adoption des impôts sur les matières premières? Nous pouvons le prévoir en suivant le mouvement qui se fait en Allemagne pour supplanter les branches de notre industrie, que cet impôt frappera plus spécialement. Voici ce qu'on écrit à l'*Industriel alsacien* :

Une des nouvelles branches d'industrie qui s'établirait à Strasbourg serait, dit-on, celle de la soie. Des maisons de Bâle auraient déjà acheté des terrains, et se proposeraient de faire une forte concurrence spécialement à Saint-Etienne pour la fabrication des rubans de soie.

Le cabinet de Saint-Pétersbourg vient de conclure avec le gouvernement français une convention postale dont voici les points essentiels. Les lettres simples, affranchies de France en Russie et *vice versâ*, paieront désormais, par unité de dix grammes, soixante-dix centimes au lieu de 1 franc pour la Russie méridionale (voie d'Autriche), et cinquante centimes au lieu de quatre-vingts pour la Russie du Nord (voie de Prusse).

Jusqu'à présent elles étaient expédiées pour ainsi dire par étapes, étant soumises à un timbrage répété dans tous les bureaux intermédiaires. Cette cause de retard va disparaître. Les lettres seront envoyées en transit par paquets fermés au lieu d'expédition, et seulement ouverts au bureau destinataire.

S. M. Abd-ul-Azis, l'empereur de Turquie, vient d'adresser à M. Tharel, le directeur de l'Exposition de Lyon, une lettre d'adhésion et l'informe en même temps qu'il honorera de sa visite l'Exposition.

Le sultan sera suivi de toute sa maison militaire; il quittera Constantinople dans le courant d'avril, et, après avoir visité l'Italie, arrivera à Lyon dans les premiers jours de mai.

Le gouvernement se décide enfin, dit le *XIXe Siècle*, à adopter une mesure qui lui est demandée et conseillée depuis une quinzaine d'années au moins.

En effet, depuis que les commissions télégraphiques ont pris une certaine extension, on a proposé de confier aux secrétaires des mairies, dans les villages peu importants, les fonctions d'agents de télégraphes.

La réunion des postes et des télégraphes, aujourd'hui, *décidée en principe*, va hâter l'adoption de la mesure dont nous parlons. Toutefois il ne serait pas touché aux postes télégraphiques aujourd'hui constitués ; ces bureaux resteraient tels quels ; mais à l'avenir, dans la constitution des bureaux de cantons ou de communes, l'instituteur, secrétaire de mairie, serait en même temps chargé de la transmission des dépêches.

Une somme de 250 fr. (nous a-t-on dit) serait affectée par l'Etat à la rémunération de chacun de ces nouveaux auxiliaires de la télégraphie.

A propos de l'instruction obligatoire, dit le *Petit Lyonnais*, M. le capitaine Baretty, commissaire du gouvernement, a bien voulu nous communiquer le curieux document historique suivant :

Des pièces authentiques conservées aux archives de la ville d'Alby, établissent qu'en l'an 1125, la commune d'Alby décréta l'instruction gratuite et obligatoire. Le décret fixe la redevance à payer par chacun des habitants de la localité.

On a arrêté cette nuit et les nuits dernières un grand nombre de gens sans domicile et sans aveu. Jamais il n'avait rôdé tant de vagabonds dans les rues de la ville.

Les soldats qui rentrent seuls, le soir, au fort des Brotteaux continuent à être l'objet d'attaques et de provocations.

Il y a trois jours, un lieutenant de chasseurs à pied revenait du fort lorsqu'il fut accosté par deux individus qui, d'un air qui avait la prétention d'être spirituel, lui demandèrent s'il était allé à Sedan.

L'officier ne prit pas la peine de dégainer. Il allongea à un de ses interlocuteurs un soufflet retentissant et l'autre, qui s'attendait probablement à la même réponse, disparut du côté de la gare de Genève.

Le lendemain, un chasseur à pied était cerné par trois ou quatre vauriens qui s'apprêtaient à le voler après l'avoir insulté, lorsqu'une patrouille surgit tout à coup et le délivra de ces mauvais sujets.

Dimanche enfin, près la passerelle Saint-Georges, sur le quai Fulchiron, un sous-lieutenant d'infanterie a été lâchement outragé par deux individus qui passaient en voiture.

Hier, vers 6 heures et quart, un incendie a éclaté dans l'arrière-boutique d'un ferblantier-lampiste, cours Vitton, 14. Immédiatement la pompe de la rue Duguesclin est arrivée, et grâce à la promptitude des secours, une demi-heure après on était complétement maître du feu.

Le sieur B... triomphe de ses adversaires, mais il a le soin de les choisir dans le sexe faible.

Hier, dans une rue de la Guillotière, il se battait avec la femme B..., à laquelle il a cassé la jambe. La victime a été conduite à l'Hôtel-Dieu et le brutal oppresseur à la Permanence.

Un employé du chemin de fer de la Croix-Rousse a trouvé dans un wagon une somme de vingt-cinq francs. Le chef de gare tient cet argent à la disposition de son propriétaire.

La police avait été prévenue qu'il existait, boulevard des Brotteaux, un tripot tenu par un nommé D...

Le 19 mars, à 7 heures du soir, des agents, en civil, firent une descente et trouvèrent une vingtaine d'habitués assis autour d'une table de jeu.

La plupart des clients de ce tripot étaient des ouvriers.

Le propriétaire de cet établissement a été arrêté.

Les membres de l'ex-conseil de famille de la 1re compagnie du 12e bataillon ont l'honneur de prévenir leurs concitoyens que les fonds de la caisse sont complétement épuisés

Pour la vérification des écritures, les livres sont à la disposition de qui de droit jusqu'au 10 avril prochain.

Le président, PH. GUILLERMIN.
Le trésorier, AYMARD.

C'est aujourd'hui que Timon comparaît devant le conseil de guerre de Lyon. Nous rendrons compte des débats. C'est Me Minard qui est chargé de la défense.

Deux conducteurs de train ont été condamnés à une amende de 50 fr. chacun pour n'avoir pas couvert, par les signaux réglementaires un train qui se trouvait en détresse. Ils avaient été cause d'un déraillement.

Le théâtre du Gymnase annonce les représentations de M. Delannoy, le comique bien connu par ses nombreuses créations au Vaudeville et au Palais-Royal.

CHRONIQUE MILITAIRE

6e CORPS. — 8e DIVISION MILITAIRE.

Sont nommés chevaliers dans l'ordre de la Légion d'honneur les officiers du 96e de ligne dont les noms suivent :

Duclos (Alphonse-Aimé), lieutenant; 20 ans de services, 5 campagnes, 2 blessures.

Audra (Hippolyte), sous-lieutenant; 20 ans de services, 10 campagnes.

—

La médaille militaire est accordée aux sous-officiers et soldats du même régiment dont les noms suivent :

Ledouble (Charles-Prosper), sergent-major; 5 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

Frémaux (Victor), soldat; 3 ans de services, 1 campagne, amputé.

Perret (Gentil), soldat; 3 ans de services, 1 campagne, amputé.

Casella (Guillaume), soldat; 12 ans de services, 1 campagne, amputé.

Julien (Jean-Louis-Pierre), soldat; 3 ans de services, 1 campagne, amputé.

—

Par décret du 5 mars 1872,

M. Germain, lieutenant-colonel du 7e régiment provisoire d'infanterie, est nommé colonel du 98e régiment d'infanterie de ligne, en remplacement de M. Peychaud, nommé général de brigade.

Par décision ministérielle du 12 février 1872,

M. Florentin, capitaine au 114e régiment d'infanterie de ligne, remis lieutenant, passe au 20e régiment de même arme.

M. Dalix, lieutenant au 114e régiment d'infanterie de ligne, remis sous-lieutenant, passe au 16e régiment de même arme.

M. Rolland, lieutenant au 114e régiment d'infanterie de ligne, remis sous-lieutenant, passe au 96e régiment de même arme.

—

Par décision ministérielle du 8 mars 1872,

M. Schreck, sous-lieutenant au 29e bataillon de chasseurs à pied, est nommé à l'emploi d'officier d'habillement de corps, en remplacement de M. Bonny.

—

Par décision ministérielle du 13 mars 1872,

M. Henriot, capitaine au 5e régiment provisoire, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans ce corps, en remplacement de M. Mourot, promu chef de bataillon.

M. Hériot, capitaine au 19e régiment provisoire, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans ce corps, en remplacement de M. Guëff, promu chef de bataillon.

—

Par suite de diverses décisions de la commission de révision des grades, en date des 18 et 26 décembre 1871, 29 janvier et 5 février 1872, et du décret du 5 mars 1872, les officiers dont les noms suivent sont remis dans les grades ci-dessous indiqués, savoir :

5e régiment de chasseurs à cheval.

M. de Rougé, capitaine, est remis lieutenant à la date du 24 novembre 1870.

M. de Colonjon, capitaine, est remis lieutenant à la date du 24 novembre 1870, passe au 10e de chasseurs.

M. Serre de Bazaugour, lieutenant, est remis sous-lieutenant à la date du 16 juillet 1870.

M. Varin, lieutenant, est remis sous-lieutenant à la date du 26 juillet 1870.

M. Gauran, lieutenant, est remis sous-lieutenant à la date du 26 juillet 1870.

M. Jobier, lieutenant, est remis sous-lieutenant à la date du 24 novembre 1870.

M. Bougon, capitaine au 6e régiment de chasseurs à cheval, remis lieutenant à la date du 15 juillet 1871, passe au 5e régiment.

—

8e régiment de chasseurs à cheval.

M. Barnier, capitaine, remis lieutenant à la date du 24 octobre 1870, passe au 7e de chasseurs.

M. Got, capitaine, remis lieutenant à la date du 13 novembre 1870, passe au 12e de chasseurs.

M. Bourdeil, lieutenant, est remis sous-lieutenant à la date du 23 juillet 1870.

M. Forest, lieutenant, est remis sous-lieutenant à la date du 12 septembre 1870.

M. Guépratte, lieutenant, est remis sous-lieutenant à la date du 25 novembre 1870.

M. Gadrat, lieutenant, est remis sous-lieutenant à la date du 28 novembre 1870.

M. Brousse, capitaine au 6e régiment de chasseurs à cheval, remis lieutenant à la date du 13 novembre 1870, passe au 8e régiment.

M. Ratat, capitaine au 10e régiment de chasseurs à cheval, remis lieutenant à la date du 3 septembre 1870, passe au 8e régiment.

M. Mercier, capitaine au 13e régiment de chasseurs à cheval, remis lieutenant à la date du 7 novembre 1870, passe au 8e régiment.

DÉPÊCHES DU MATIN

21 Mars. — 8 heures du matin.

Paris, 20 mars.

Aujourd'hui, à l'école de médecine, le cours du professeur Dolbeau a été troublé par le tapage des étudiants qui accusent M. Dolbeau d'avoir dénoncé des membres de la Commune.

Il y a eu quelques rixes.

Le maire de Chaumont, avertissant les citoyens que les troupes allemandes célébreront le 21 mars l'anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume, leur a recommandé d'être prudents et de rester chez eux.

Dans la commission du budget, le ministre de l'intérieur, a demandé une augmentation assez considérable pour le budget de la police.

La reine d'Angleterre est attendue à Cherbourg le 24 mars.

Elle se rend en Allemagne et ne traversera pas Paris. Elle ira à la gare de l'Est par le chemin de fer de ceinture.

Le 6e conseil de guerre a entendu la suite des plaidoiries dans l'affaire des massacres de la rue Haxo.

Demain finiront les plaidoiries et aura probablement lieu le jugement.

Le *Journal de Paris* dit que M. Thiers, désapprouvant le projet de réorganisation de l'armée élaboré par la commission, proposerait un projet différent.

Mais la nouvelle mérite confirmation.

Le traité postal entre la Suisse et la Russie a été signé aujourd'hui à Berne.

M. Thiers a reçu dans la matinée les délégués de Lyon et de Saint-Etienne.

On dit que l'accord de M. Thiers et de la commission des tarifs ne porte encore que sur les peaux, les bois, les huiles et les graines oléagineuses, représentant 57 millions.

Les pourparlers continueraient concernant les textiles.

Les délégués lyonnais offriraient 3 pour cent sur la soie.

Le gouvernement demande quatre pour cent.

L'Assemblée a continué la discussion du budget de l'instruction publique.

M. Buisson a réclamé des suppressions de crédits sur les Beaux-Arts, mais les crédits ont été maintenus après les observations de MM. Jules Simon et Beulé.

A l'Assemblée, dans la discussion du budget de l'instruction publique, M. Raudot et M. Jaubert ont combattu les subventions des théâtres.

Le ministre de l'instruction publique a répété que, sans subvention, les théâtres ne peuvent pas exister.

Répondant à l'objection qu'ils se transformeront, il dit qu'il préfère les voir succomber que devenir l'asile de pièces immorales et corruptrices.

Paris ne peut pas accepter la charge des subventions.

Il faut s'élever au-dessus des considérations secondaires.

Serait-il opportun de mutiler et de ruiner de nos propres mains notre suprématie intellectuelle et morale?

M. Simon adjure la Chambre, au nom de tous les intérêts moraux et matériels du pays, de voter les subventions.

Son discours a été fort applaudi.

Le discours de M. Beulé, dans le même sens, a également été applaudi.

L'amendement Jaubert, demandant de réduire de 500,000 francs les subventions des théâtres, a été repoussé par 444 voix contre 224.

L'amendement Claude (de la Meurthe), supprimant les entrées de faveur dans les théâtres nationaux, a été adopté.

La réduction du prix des places de parterre a été repoussée.

La discussion continuera demain.

La Bourse a été mauvaise, sans affaires. Clôture au plus bas, 55.57, 88.60, Foncier, 921; Nord, 975; Suez, 276.

La Banque est ferme, 3,660.

Paris, 21 mars.

La commission de l'instruction primaire, dans la séance d'hier, a discuté le mode de nomination des instituteurs et décidé que les nominations seraient faites par le comité scolaire sur la présentation de trois candidats pris sur la liste d'admissibilité dressée par le conseil départemental.

L'impôt sur les transactions commerciales, qui paraissait abandonné, est remis en cause.

M. Deseilligny a été avisé qu'il devait se tenir prêt à le discuter devant l'Assemblée.

Les commissaires chargés d'examiner la convention postale avec l'Allemagne paraissent ainsi divisés : Cinq sont favorables, quatre acceptent avec modifications, six sont opposés.

Le comte Rampont a été nommé président; M. Lefébure, secrétaire.

Le *Siècle* assure que la préfecture de Versailles a été offerte à M. Valentin, ancien préfet du Rhône.

Rome, 20 mars.

Après un discours de M. Minghetti, la discussion générale sur les projets financiers est close.

M. Lanza déclare que M. Sella, en posant la question de cabinet, a parlé au nom de tout le cabinet, qui partage unanimement ses vues.

Londres, 20 mars.

Chambre des communes. — M. Gladstone, répondant à une interpellation, dit que le parlement connaît le but et les intentions du gouvernement dans la question de l'*Alabama*.

Si le gouvernement modifiait sa politique, il en informerait le parlement.

Berlin, 20 mars.

La réception habituelle à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur n'aura pas lieu, la santé de l'empereur exigeant encore de grands ménagements.

DÉPÊCHES DU SOIR

21 Mars — 3 heures du soir.

Versailles, 21 mars.

Le bruit mentionné ce matin par plusieurs journaux et d'après lequel on aurait envoyé à Toulon l'ordre d'armer immédiatement trois gros vaisseaux cuirassés, est complétement faux.

Il est inexact que le gouvernement prépare un contre-projet de réorganisation militaire.

On assure que le gouvernement accepte, sauf quelques points, le projet de la commission.

Les bruits d'après lesquels des préfets seraient nommés à Versailles et dans d'autres chefs-lieux de département sont prématurés.

Paris, 21 mars.

L'*Officiel* constate que du 10 au 16 les conseils de guerre ont rendu 104 jugements et prononcé 71 ordonnances de non-lieu.

Total : 27,009 détenus sur le sort desquels il a été statué.

New-York, 20 mars.

Le congrès de Washington a nommé des commissions spéciales pour faire des enquêtes sur la vente des armes à la France, sur la corruption de la douane de New-York et du ministère de la marine.

Les législatures de plusieurs Etats ont nommé des commissions chargées de faire des enquêtes sur la corruption des officiers des Etats et des municipalités.

Dépêches particulières

DU JOURNAL DE LYON

Londres, 20, 6 h. 2 s.

Paris		Rente autrich.	
Emprunt 5 0/0	6.31	Américains	
Rente 3 0/0	55.06	— 2e série	
Défense	100.75	Lombard	
Italien	68.87	Obligat. nouv.	
Turc	51.87	Espagnol	
Egyptien		Pérou	82.62
Khedive		Consol. angl.	

Amsterdam, 20, 5 h. 35.

Paris		Turc	
Londres		Est hongrois	
Rente 3 0/0		Silber rente	
Espag. ext.	30 3/4 26 31	Emprunt 5 0/0	
Victor Emman	99	Obl. russes 67	74 3/4
Méridionales	103.50	Dollars 5 0/0-71	96 1/2
Pérou		do consol	

Vienne, 20, 2 h. 40 s.

Paris	43.30	Rente autr. arg.	70.25
Londres	110	— pap	
Napoléons	8.74	Hongroises	108.75
Autrichiens	385	Obl. lomb. anc.	
Lombards	206.50	— nouv.	

New-York, 19.

Or	109 3/4	Ch. sur Paris	5.21 1/4
Ch. s. Londres	109 1/4		

BOURSE DE PARIS

DU 20 MARS

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE D'HIER	COURS DE CLOTURE D'AUJOUR.	HAUSSE	BAISSE
3 0/0	55 50	" " "	" " "	" " "
4 1/2 0/0	78 50	" " "	" " "	" " "
5 0/0	88 70	" " "	" " "	" " "

VARIÉTÉS

ORLÉANS

Par le général Martin des Pallières (H. Plon, éditeur).

Le général Martin des Pallières, membre de l'Assemblée nationale et ancien commandant du quinzième corps d'armée, va publier prochainement chez H. Plon, éditeur à Paris, un livre qui racontera les opérations auxquelles il prit part dans la première armée de la Loire.

Ce livre, bien que fait avec un grand soin au point de vue historique, est avant tout une œuvre de tendance et a pour but d'abord de justifier l'auteur de quelques reproches secondaires, ensuite et surtout de faire la critique, souvent mordante, de la manière dont le gouvernement de la défense nationale a dirigé les opérations militaires en province.

Par une gracieuseté de l'éditeur, nous avons déjà les bonnes feuilles entre les mains et nous y cherchons quelque extrait intéressant que nous puissions donner à nos lecteurs en même temps que nous leur annonçons l'ouvrage.

Nous n'en trouvons pas de mieux fait pour les faire juger du style, de l'allure du récit que le suivant, qui rend compte de l'entrevue entre le général et le prince de Joinville. On a beaucoup parlé de cette scène en son temps.

Nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux, à titre de pure curiosité historique, ce récit fort intéressant d'un des épisodes les plus singuliers de la guerre.

« ... Le lendemain, je fus distrait de mes préoccupations par un incident qui me causa une pénible émotion.

« J'étais occupé à dicter des ordres à un de mes aides de camp, lorsqu'on vint me prévenir que quelqu'un me demandait un moment d'entretien particulier. La carte portait le nom du colonel Lutheroth, ce nom m'était inconnu, cet étranger ayant refusé d'expliquer à mon chef d'état-major le motif de sa visite, je descendis au bout d'un instant.

« Comme je n'avais aucune pièce pour le recevoir sans témoin, l'entretien eut lieu dans l'escalier même d'un petit rendez-vous de chasse où était établi mon quartier général. J'attendis qu'il prît la parole.

« — Me reconnaissez-vous? me dit-il.

« — Non, Monsieur.

« — Vous ne reconnaissez pas votre ancien amiral ?

« Je cherchai, mais en vain, dans mes souvenirs : ma réponse fut un signe de tête négatif.

« — Je suis le prince de Joinville. Rappelez vos souvenirs : c'est moi qui ai commencé votre carrière; voulez-vous m'aider à finir la mienne ?

« A ces mots, un souvenir de ma jeunesse illumina mon esprit, et me reporta bien loin en arrière à une époque plus heureuse.

« Si vous saviez, continua-t-il, combien « *j'ai souffert dans mon exil! Eloigné pendant* « trente ans de la France, de tout ce que j'aime, aujourd'hui je suis rebuté partout et « traité comme étranger dans la patrie que « j'espérais retrouver. J'ai été voir à Tours « MM. Crémieux, Glais-Bizoin et l'amiral Fourichon, sans pouvoir même obtenir d'eux « de mourir pour cette France, pour ce malheureux pays que j'aime plus que tout au « monde.

« J'ai demandé, mais en vain, à servir comme simple volontaire, perdu dans la foule, « ignoré, sous un nom supposé.

« Je me suis présenté chez le général d'Aurelle, il ne m'a pas reçu.

« N'aurez-vous pas pitié de l'affreuse situation qui m'est faite ? Je ne vous demande « ni un grade ni une position ; rien que la « permission de me perdre parmi les volontaires qui combattent à vos avant-postes. « Vous n'entendrez jamais parler de moi. « Vous-même ne m'avez pas reconnu... Qui « se rappelle aujourd'hui le prince de Joinville ? qui pourrait reconnaître celui que « trente années d'exil et de chagrin ont rendu « étranger à tous ?... »

« En présence de cette douleur navrante, je sentais peu à peu l'émotion me serrer la gorge. Malgré moi, ma pensée se reportait au 15 août 1844, au bombardement de Mogador. J'étais à bord de la frégate *le Suffren*, commandée par ce jeune et brave amiral, estimé et aimé de tous, alors l'orgueil de notre marine.

« Ce jour-là, on devait enlever l'îlot qui défendait l'entrée du port, et malgré mes instances, je n'avais pu obtenir de faire partie des troupes de débarquement. C'était une occasion unique pour décider ma carrière. Rebuté de tous mes chefs, désespéré aussi, je m'adressai à ce même prince, aujourd'hui devant moi, le suppliant de me laisser descendre à terre comme volontaire. Il me l'accorda aussitôt ; et c'est ainsi que je lui dus de verser pour la première fois mon sang pour le pays.

« Cependant, quelle différence dans les mobiles qui nous faisaient agir ! Lui ne rentrait d'exil que pour demander à mourir obscurément pour la France, à s'ensevelir dans sa ruine, au moment ou l'issue de la lutte apparaissait désespérée.

« Involontairement, je me sentais faiblir. Mais tout à coup, je me représentai la situation de la France, je n'avais pas le droit de lui créer de nouvelles difficultés : la malveillance, certes, ne manquerait pas d'exploiter la présence du prince, qui ne pouvait longtemps rester ignorée, comme il le supposait. Quelles que fussent mes sympathies et mon respect pour une semblable infortune, je refoulai au fond de mon cœur tous mes sentiments de reconnaissance.

« Au risque de paraître à ses yeux guidé par la crainte mesquine de me compromettre, et reprenant enfin sur moi-même l'empire que le devoir me prescrivait :

« Monseigneur, lui répondis-je, ce que vous « me demandez est impossible. Nous jouons « la dernière carte de notre malheureux pays : « il nous faut éviter tout ce qui pourrait donner prétexte à une agitation quelconque en « présence de l'ennemi. »

« Je saisis dans le regard du prince un éclair de désespoir : il me prit la main qu'il serra en silence et partit.

« Je le vis s'éloigner seul d'un pas rapide, et il me fallut quelques instants pour me remettre et ne pas trahir la douloureuse impression qui faisait déborder mon cœur. »

Souscriptions Lyonnaises

POUR LA RECONSTRUCTION DES CHAUMIÈRES, RECUEILLIES SOUS LE PATRONAGE DE Mme BOURBAKI ET VERSÉES A Mlle DOSNE, TRÉSORIÈRE GÉNÉRALE DE L'ŒUVRE A VERSAILLES.

Deuxième liste.

Spitre	10	»
Miquot	2	»
Sauvages-Desgranges	25	»
Duret	4	50
Plantin	2	»
Flandrin	5	»
Bouche	20	»
Mollière	2	»
Jorda-Barafort	10	»
Lamure	1	»
Ferrand	5	»
Cochet	2	»
Berle	10	»
Sévène Barral	50	»
Descours, ex-député	100	»
Crédit lyonnais	500	»
Proteau-Girault	1	»
Aubert	5	»
Gros-Monnet	1	»
Albertin	10	»
Brun	5	»
Colland	5	»
Goumand	5	»
Rousset	5	»
Bodine	5	»
Genest ainé père et fils	5	»
Kuppenheim	20	»
Bordat cadet	20	»
Chevrier	10	»
Mazaud-Perret	5	»
Messimy	20	»
Brère	15	»
Vittré	5	»
Comptoir d'escompte	300	»
Jules Dulac	100	»
Crozet	20	»
Reynier	20	»
Herchel	10	»
Dabonneau	50	»
Béranger	10	»
Berry	20	»
Aubin	5	»
Collet	10	»
Piellat	25	»
Crochin	5	»
Ardoin	20	»
Colonel Melchior	100	»
Mme Sauvage Saint-Marc	25	»
Les cinq demoiselles Sauvage St-Marc	25	»
Maroton	5	»
Valette	50	»
Mme Abbatucci	50	»
La chambre syndicale des agents de change	1.000	»
Grand	25	»
Veyret	25	»
Tixer-D'Exchange	5	»
Gaignère	5	»
Carret	3	»
Grandjanny	5	»
Mme Piot	20	»
Colonel Bailly	25	»
Fabien et Craponne	5	»
Cendra	25	»
Segond	5	»
Duchemin	5	»
Veuve Dobler	40	»
Paul Benoît	50	»
P	61	»
Jos	10	»
Drivet et Nigri	100	»
Cambefort	50	»
Fontannes	5	»
Goudchaux	20	»
Fontaines	20	»
Quinson et Cie	25	»
Warburg et Cie	50	»
Bourrit	40	»
Canet	5	»
Bailly	5	»
Boudilier	20	»
Mme Batzé	10	»
Veuve Chastaing	5	»
Compagnie des eaux	100	»

H. Dubost	50	»
Assurances le *Monde*	25	»
Empaire frères	20	»
VeuveCotenas Robert	20	»
Mariéton	25	»
Salin-Humble	20	»
Mme Ronain	100	»
Meurer	10	»
MM. Girodon	25	»
Debier	40	»
Maniquet et Rohy	10	»
Brown	25	»
Pascal frères	20	»
Warmy et Cie	100	»
Robert et Prospacht	25	»
Barnola	20	»
Lamoi père et Gardin	50	»
Mme Peperoi	20	»
De Massa	20	»
Copmartin	20	»
Mme Zénon	20	»
Foltz	20	»
Colonol Leperche	20	»
Une collecte fait dans le Gard, le maire Guinon	60	»
Apernay, adjoint	15	»
Clavière	25	»
Foret	2	25
Amnoine	1	50
Caillard	1	»
Caillard fils	»	50
Garguelle	1	»
Bernay	5	»
Cernaud	3	»
Sœurs Sainte-Famille	3	»
Laurent	5	»
Lièvre	2	»
Ronzière	2	60
Bialay	1	»
Arnal	»	50
Versaud	1	»
Laurent	1	70
La Poussière	»	50
Dardylli	»	10
Carsaud	»	10
Brosset Benoit	»	25
D'Avernay	1	05
Les élèves du lycée de Lyon ; souscriptions recueillies par le *Salut public*	479	50
Mme Vassier, d'Alger	20	»
Valentin, préfet du Rhône	200	»
Desgeorges	100	»
Montessuy et Chomer	100	»
Total de la 2e liste	5.144	»
Total de la 1re liste	33.744	50
Total à ce jour	38.888	50

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

LYON, le 20 Mars 1872.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	LEVANT	BENGALE	CHINE	JAPON	PERSE	POIDS
31	Organsins	23	»	6	1	»	»	»	1	»	2635
38	Trames...	7	3	10	»	»	1	13	4	»	2736
38	Grèges....	22	»	4	3	1	»	8	»	»	2774
9	Diverses..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Bobines ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Laines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
118		52	3	20	4	1	1	21	5	»	8145
	BALLOTS PESÉS										
»	Organsins	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	Trames...	»	»	»	»	»	»	3	»	»	120
8	Grèges....	»	»	»	»	»	»	7	1	»	361
21	Diverses..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
32		»	»	»	»	»	»	10	1	»	481

Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1er du mois..... 2084
Dernier numéro des laines..... 1
Dernier numéro des ballots pesés..... 686

SAINT-ÉTIENNE, 20 Mars 1872.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BENGALE	CHINE	CHINOISE	JAPON	BROUSSE	PERSE	DIVERSES	POIDS
12	Organsin	3	»	3	3	3	»	»	»	»	»	934 03
12	Trames..	»	»	2	»	10	»	»	»	»	»	875 48
4	Grèges...	»	»	»	2	2	»	»	»	»	»	218 29
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Bobines.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
28		3	»	5	5	15	»	»	»	»	»	2027 80
	BALLOTS PESÉS											
2	Organsin	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	56 09
13	Trames..	3	»	1	»	9	»	»	»	»	»	699 25
5	Grèges...	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	236 66
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
20		3	»	1	1	15	»	»	»	»	»	992 »

20 Décreusages..... 3 Grèges
34 Ouvrées..... 3 Moulinées

AUBENAS, 20 Mars.

9 Organsins	824	»
1 Trames	59	»
15 Grèges	1248	»
9 Ballots pesés	452	»
34 Total	2583	»
Opérations de décreusage	»	»
Dernier numéro placé	370	»
Total du 1er au 19 mars	32120	»

AVIGNON, 20 Mars.

1 Organsins	55	17
» Trames	»	»
7 Grèges	330	33
8 Total	385	50
BALLOTS PESÉS		
» Organsins	»	»
» Trames	»	»
18 Grèges	782	76
18 Total	782	76

VALENCE, 20 Mars.

1 Organsins	59	»
» Trames	»	»
5 Grèges	365	»
» Ballots pesés	»	»
6 Total	424	»
Opérations de décreusage	»	»
Dernier numéro placé	96	»
Total du 1er au 20 mars	4840	»

COURS OFFICIEL DES DENRÉES

du 10 au 16 mars 1872.

		Prix moyen.
Marché aux grains.		
Blé	l'hectolitre	22 20
	le quintal métrique.	29 58
Farine ronde	—	42 80
Seigle	l'hectolitre.	11 90
Orge	—	10 80
Sarrasin	—	9 »
Maïs	—	11 75
Avoine	—	8 40
Marché des bestiaux sur pied (Vaise).		
Bœuf	le quintal métrique.	156 »
Vache	—	152 »
Veau	—	190 »
Mouton	—	190 »
Porc	—	120 »
Marché en gros de la Martinière.		
Dindes	la pièce	8 »
Oies	—	» »
Canards	—	» »
Volailles	—	3 35
Poulets	—	2 15
Pigeons	—	1 »
Beurre	le kilogramme	2 40
Œufs	le cent	5 50
Fromages	le kilogramme	1 40
Marché en gros des fruits et légumes.		
Pommes de terre	le quintal métrique	5 50
Châtaignes	—	» »
Criée de la marée.		
Marée fine	le kilogramme	2 60
Marée ordinaire	—	1 25
Huîtres	la bourriche	11 »
Marché de la pêcherie.		
Carpes	le kilogramme	1 50
Tanches	—	2 50
Brochets	—	3
Brochetons	—	» »
Criée du gibier.		
Lièvres	la pièce	» »
Perdreaux	—	» »
Bécasses	—	4 »
Faisans	—	» »
Alouettes	la douzaine	» »
Marché en gros des vins à Serin.		
Vins du Beaujolais...1870....	l'hectolitre	55 »
Vins du Beaujolais...1871....	—	48 »
Vins du Mâconnais...1871....	—	47 »
Vins de Villefranche .1871....	—	44 »
Vins du Bugey.....1871....	—	33 »
Divers en boutique.		
Pain de ménage	le kilogramme	» 43
Bœuf	—	1 50
Vache	—	1 40
Veau	—	1 90
Mouton	—	1 80
Porc	—	2 »
Divers aux halles.		
Pain de ménage	—	» 40
Bœuf	—	1 30
Vache	—	1 20
Veau	—	1 60
Mouton	—	1 50
Porc	—	1 75
Fourrages.		
Foin	le quintal métrique	11 50
Paille	— —	7 25

Pour le maire de Lyon,
L'adjoint délégué,
CHAVEROT.

Bulletin météorologique du 21 Mars

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE minima	THERMOMÈTRE maxima A MIDI	PRESSION barométr.	ÉTAT du ciel	VENT à 7 h. du m
+ 1°	+ 6°	0,737	couvert	N-O.

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage. 0.00
Sa température..... + 8°
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage... 0.00
Sa température..... + 7°
Quantité d'eau tombée à Lyon du 1er au 15 Mars..... 0.000

THEATRES

Spectacles du 21 mars.

Grand-Théâtre. — Roland à Roncevaux. — La Cigale et la Fourmi.
On commencera à 7 heures.

Théâtre des Variétés. — Les Filles de Marbre. — Brutus lâche César. — Fouilly-les-Oies.
On commencera à 7 heures.

Théâtre du Gymnase. Christiane, comédie. — Le Supplice d'un Homme, comédie.
On commencera à 7 heures 1/2.

COMPTOIR D'ESCOMPTE
de Paris
AGENCE DE LYON
23, rue Neuve, 23

COUPONS AU 1ER AVRIL 1872

L'Agence escompte les coupons suivants dès à présent :
Obligations 6 0/0, emprunt Morgan (défense nationale) ;
Obligations emprunt Ottoman 1869 ;
Obligations Khédive, emprunt 1870, du vice-roi ;
Obligations Lombardes nouvelles.

VILLE DE PARIS (1871)

Tirage du 10 avril 1872

Gros lot : 100,000 fr.; 2 lots de 50,000 fr.; 10 lots de 10,000 fr.; 75 lots de 1,000 fr. — En versant 5 francs par obligation chez M. COCHARD, changeur, 6, rue de Lyon, on participe aux chances de ce tirage. 2754

AVIS

10,000 dents depuis **4** fr. la dent, et dentiers complets, garantis, depuis **80** fr.
RICHARD et Dr PIGUET, dentistes, rue du Commerce, 14, Lyon. 2318

22, QUAI JOINVILLE, 22
LEÇONS D'ALLEMAND
de français et de piano.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

Annonces légales, judiciaires et Avis divers

Etude de Me GUILLERMAIN, avoué à Lyon, place d'Albon, numéro 1.

VENTE
ensuite de surenchère du sixième, sur licitation, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,
D'UNE MAISON
avec petit jardin contigu, situés à Lyon, boulevard de la Croix-Rousse, 61, et rue Jean-Claude-Bonnet, 31.
Adjudication au samedi treize avril mil huit cent soixante-douze, à midi.
Mise à prix . . . 11,800 fr.
Signé : GUILLERMAIN, avoué.
2759

Faillite
du sieur PLANUS-LELARGE, qui était fabricant de tulles-dentelles à Lyon, rue de Lyon, 7.
Convocation pour affirmation des créances.
Messieurs les créanciers de ladite faillite, dont les créances ont été vérifiées et admises, sont invités à se rendre le mercredi vingt-sept mars mil huit cent soixante-douze, à neuf heures du matin, en la salle des audiences du tribunal de commerce de Lyon, palais du commerce, place de la Bourse, à l'effet d'affirmer, entre les mains de monsieur le juge-commissaire, la vérité et la sincérité de leurs créances.
Lyon, le vingt mars mil huit cent soixante-douze.
Le juge-commissaire,
Léon AUDIBERT.
2752

TARNAVASSI brocheur, rue Ferrandière, no 6, à Lyon.

A VENDRE
PHARMACIE
très-bien achalandée et située dans un des meilleurs quartiers de la ville.
Beau chiffre d'affaires susceptible d'augmentation.
S'adresser pour traiter et pour tous renseignements, à Me Larrivé, avoué à Lyon, rue Mercière, 34. 2753

A VENDRE deux **chevaux landais.**
S'adresser à M. Desmurger, rue Ferrandière, 6.

UN
MAITRE TONNELIER
Alsacien, marié, père de deux enfants, **demande** une place de *contre-maître* dans une tonnellerie. S'adresser à M. Kastner, rue Clément, 7. Strasbourg.

ON DEMANDE
UN FABRICANT DE KIOSQUES OU CHALETS
qui voudrait en exposer un à l'Exposition de Lyon, sans frais d'emplacement.— S'adresser chez M. COSTAL, 23, rue Grenette, à Lyon. 2750

Un des meilleurs Chocolats est le
CHOCOLAT-DONNEAUD
Usine de la Tête-d'Or, à Lyon. 21

VERMIFUGE
préparé selon la formule **F.-V. Raspail**
par DÉCHENAUX, pharmacien
LYON.— Rue FERRANDIÈRE, 42, angle de la rue GROLÉE.— LYON.
Ce vermifuge, employé selon la formule qui accompagne le flacon, convient à tous les âges et à tous les tempéraments.
Remède infaillible contre la Coqueluche, le Croup et le Ver solitaire.
DÉPÔTS DANS TOUTES LES PHARMACIES

VILLE ET CAMPAGNE
à 10 minutes des Terreaux
A LOUER
La magnifique **propriété Garlon**, à Lyon, quai de Serin, 35; quinze pièces, salle de bain, salle de billard, serre, vaste clos de rapport et d'agrément, superbes ombrages, très-belle vue.
S'adresser à M. ROUSSELON, directeur de la Cie *Le Monde*, 18, rue de Lyon. 2673

J. TARNAVASSI
6, rue Ferrandière, 6
ATELIER DE BROCHAGE ET CARTONNAGE

MALADIES de l'ESTOMAC et des INTESTINS
sont toujours guéries par la
PEPSINE LIQUIDE DE BESSON
au sirop d'écorces d'oranges amères. Les expériences faites depuis dix ans ont établi d'une façon irrécusable la valeur du **Sirop de Pepsine Besson**, comme digestif et anti-nerveux. Il calme en peu de jours les vomissements spasmodiques, tiraillements, douleurs ou crampes d'estomac, et facilite la digestion en sollicitant la secrétion du suc gastrique. Il est employé avec le plus grand succès toutes les fois qu'il y a irritation d'intestins, soit constipations opiniâtres ou diarrhées chroniques, etc. **Prix : 3 francs.**

PURGATIF AGRÉABLE SIROP DE TAMARIN
Une à deux cuillerées dans un demi-verre d'eau comme laxatif; trois à quatre cuillerées comme purgatif.
PASTILLES DE TAMARIN, digestives et laxatives. Pour vaincre la constipation, 6 à 8 avant le repas. -- **Le flacon, 2 fr.; la boîte, 1 fr. 50.**
Dépôt, pharmacie BESSON, *cours Morand*, 12, *à Lyon*, et dans toutes les principales Pharmacies et Drogueries.

PARIS
HOTEL DES DEUX-MONDES
8, rue d'Antin, 8
ENTRE LES TUILERIES ET LES BOULEVARDS
M. A. LEQUEU, de Lyon, propriétaire.
Hôtel de premier ordre fondé en 1853, entièrement remis à neuf, grand confortable. Service très-prompt.
RESTAURANT
SALONS DE LECTURE, FUMOIR, LAVABO, BAINS ET DOUCHES
Excellente Table d'hôte.
Prix très-modérés.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE
SERVICES RÉGULIERS
Bateaux à vapeur pour l'Algérie
Transport de Dépêches

Services directs de Marseille à
ALGER, tous les jeudis et samedis.
STORA et BONE, tous les vendredis;
ORAN, tous les mercredis et samedis;
MOSTAGANEM, ARZEW, ORAN, NÉMOURS, GIBRALTAR et TANGER, toutes les deux semaines, le samedi.

Service de Cette à
ALGER, tous les mercredis;
STORA et BONE, tous les mardis;
ORAN, tous les vendredis;
MOSTAGANEM, ARZEW, ORAN, NÉMOURS, GIBRALTAR et TANGER, toutes les deux semaines, le jeudi.

Bureaux : A LYON, quai de Retz, 12, maison du Collége. A MARSEILLE, rue Cannebière, 54. A CETTE, quai de Bosc, 13. 420

A VENDRE
CHEVAUX CARROSSIERS
S'adresser à la pension de chevaux de Charles RICATTE, rue de Créqui, 75. 2734

HÉMORRHOIDES
GUÉRISON PROMPTE, RADICALE
SANS DANGER DE REPERCUSSION
Par les Pilules et Pommade de Scordium
du docteur A. LEBEL, 113, rue Lafayette
PARIS. — Prix : 3 et 4 fr.
LYON. — Chez FAYOLLE frères; CHERBLANC; FAIVRE, place des Terreaux; ARNOUD; BARNOUD, rue de Lyon, 3. 1968

MAISON ÉLIAS HOWE
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU
32, 33, 34, 36, 38
ANCIENNE MAISON PASCALIS — ANCIENNE MAISON ELIAS HOWE SUCCESSEUR
N'ACHETEZ PAS DE MACHINES A COUDRE SANS EXIGER LE MÉDAILLON AMÉRICAIN
EXIGER LA MARQUE DE COMMERCE ELIAS HOWE JR. INVENTOR & MAKER NEW-YORK U.S.A. AMERICAIN

EAU DENTIFRICE ANATHÉRINE
DU DOCTEUR J. G. POPP,
MÉDECIN-DENTISTE DE LA COUR IMP. ROY. D'AUTRICHE A VIENNE
Brévété en Angleterre, en Amérique et en Autriche.
Guérit instantanément les maux de dents les plus violents et nettoie parfaitement les dents, même dans le cas où le dartre commence à s'y attacher ; elle rend aux dents leur couleur naturelle, blanchit l'émail, empêche la corruption des gencives et est un moyen sûr d'apaiser les douleurs provenant des dents creuses ou cariées, purifie l'haleine, guérit les maux de dents rhusmatismaux, raffermit les dents ébranlées, empêche les gencives de saigner au moindre contact d'une brosse à dent.—Flacons : 4 fr. et 2 f. 50 — A Lyon, pharmacie SIMON, rue de Lyon, 87.

BOURSE DE PARIS — *Mercredi 20 Mars (de midi 1/2 à 3 h.).*

RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME		Précéd. clôture	Dernier cours
3 0/0	cpt	55 75	55 50
jouissance janvier	31	55 77	55 57
5 0/0 Empr. j. août	cpt	88 85	88 70
jouiss. nov.	31	88 90	88 60
— D. Esc. j. janvier	cpt	88 15	88 ..
4/12 0/0 j. 22 sept.	cpt	79 25	79 50
Banque de France	cpt	3640 ..	3640 ..
Comptoir d'escompte	cpt	690 50	687 50
500 f. j. février	31	690 ..	690 ..
Crédit agricole	cpt	510 ..	... ..
500 fr. — 250 fr. p.	31	... ..	... ..
Crédit foncier Colon	cpt	... ..	... ..
Crédit fôncier	cpt	915 ..	915 ..
500 fr. — 250 fr. p.	31	926 25	921 25
Société générale alg.	cpt	490 ..	485 ..
500 fr. — 125 fr. p.	31	630 ..	625 ..
Crédit mobilier	cpt	457 50	460 ..
500 fr. j.	31	457 50	440 ..
Société générale	cpt	610 ..	610 ..
500 fr. — 250 fr. p.	31	608 75	607 50
Est	cpt	510 ..	507 50
500 fr. j. nov.	31	512 50	510 ..
Paris-Lyon-Méditeran	cpt	895 ..	892 50
500 fr. j. novembre	31	895 ..	895 ..
Midi	cpt	610 ..	613 75
500 fr. j. juillet	31	613 75	613 75
Nord	cpt	970 ..	980 ..
400 fr. j. juillet	31	982 50	975 ..
Orléans	cpt	880 ..	881 25
500 fr. j. octobre	31	885 25	882 50
Ouest	cpt	512 50	507 50
500 fr. j. juillet	31	513 75	... ..
Gaz	cpt	710 ..	710 ..
250 fr. j. octobre	31	715 ..	713 75
Société immobilière	cpt	45 ..	42 50
500 fr. j. janvier 1867	31	45 ..	42 50
Ce transatlantique	cpt	251 25	246 25
500 fr. j. juillet	31	255 ..	250 ..
Canal de Suez	cpt	280 ..	272 50
500 fr. jouiss. janvier	31	282 50	276 25
Suez. — Délégations	cpt	... ..	... ..
Espagne 3 0/0 extérieur	cpt	30 7/8	30 5/8
Jouissance juillet	31	.../.	...
— 3 0/0 intr j. janv	cpt	.../.	.../.
— Différée conv. j. j.	cpt	... ..	.../.
États-Unis 5/20	cpt	106 7/8	106 ./.
Jouissance novembre	31	.../.	.../.
Italien 5 0/0	cpt	69 60	69 75
Jouissance janv.	31	69 80	69 80
Dette turque 5 0/0	cpt	52 40	52 60
Jouissance juillet	31	... ..	..
Crédit foncier d'Autriche	cpt	940 ..	940 ..
500 fr. jouiss. janv.	31	942 50	942 50
Crédit mob. espagnol	cpt	510 ..	520 ..
500 fr. j. janvier	31	511 25	516 25
Autrichiens	cpt	890 ..	880 ..
500 fr. jouiss. janv.	31	888 75	885 ..
Autrichiens nouveaux	cpt	837 50	832 50
500 f. 200 f. p. j. janvier.	31	... ..	... ..
Sud-Autrichien-Lombard	cpt	483 75	483 75
500 fr. ouiss. nov.	31	485 50	485 ..

OBLIGATIONS		Précéd. clôture	Dernier cours
Trésor, r. 500 int. 25 fr. j. janvier.		440 ..	... ..
Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id.		213 75	215 ..
Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept.		377 50	377 50
V. de Paris 1865 r. 500, 325 f. j. août.		436 25	442 50
V. de Paris 1869 r. 400 j. janv.		270 ..	271 ..
V. de Paris 1871 3/0 r. 400 j. janv.		252 ..	252 50
Ville de Bordeaux, int. 3 fr nov.		83 ..	80 50
Ville de Lille 1860 — avril.		93 50	92 ..
Ville de Roubaix		36 ..	36 50
Ville de Bruxelles int. 3 fr. mars		99 25	99 25
Guillaume-Luxembourg		... ..	... ..
Foncières 4 0/0 j. novem.		465 ..	468 75
id. id. 10e id.		92 ..	92 50
id. id. 1863 id.		455 ..	453 75
id. 3 0/0 id.		417 50	412 50
id. 10e id.		81 ..	81 50
Communales mai		376 25	367 50
id. 5e id.		76 ..	76 ..
Algér. 6 0/0 r. à 150 f. j. août.		108 ..	... ..
Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr.		340 ..	... ..
— 6 0/0 r. 600 fr.		410 ..	... ..
R. à 1250 f.	Orléans 1843, 4 0/0. janvier.	1020 ..	1020 ..
	Rouen 47-49, 5 0/0.. juin	975 ..	... ..
	Hâvre 1854, 5 0/0... septem	940 ..	... ..
	Lyon 1852-54, 5 0/0. octobre	1005 ..	1005 ..
	Ouest 1852-54, 5 0/.0 janvier	960 ..	... ..
625 f.	Est 5 0/0, r. à 550 fr. juin.	461 25	460 ..
	Bâle 5 0/0, g. p. l'Etat janv.	... ..	... ..
	Médit. 5 0/0 g. p. l'Et. id.	505 ..	... ..
Remboursables à 500 fr. — Intérêts, 15 fr.	Bourbonnais janvier	288 50	288 50
	Médit. 1852-55, gar. id.	300 ..	301 25
	Nord id.	303 ..	303 ..
	Orléans id.	296 ..	295 ..
	Victor-Emman. gar. oct.	290 ..	290 ..
	Grand-Central janvier.	290 ..	290 ..
	Genève 1855 id.	286 25	... ..
	id. 1857 id.	282 50	282 50
	Lyon 3 0/0 oct.	300 ..	300 ..
	Lyon fusion janvier.	289 ..	286 50
	Lyon 1866 oct.	289 75	289 75
	Ouest, g. p. l'Etat .. janvier.	286 50	287 50
	Midi, g. p. l'Etat ... id.	288 ..	288 50
	Est, g. p. l'Etat .... juin.	282 ..	282 50
	Ardenn. g. p. l'Etat. janvier.	282 50	280 ..
	Dauphiné, g. p. l'Etat id.	287 50	286 25
	Bésseges oct.	285 ..	... ..
	Charentes id.	288 75	288 ..
	Romains janv.	183 ..	184 ..
	Saragosse id.	207 ..	207 ..
	Lombards	... ..	... ..
	Pampelune octob.	177 50	... ..
	Nord de l'Espagne.. id.	212 ..	212 50
	Portugais janvier	126 ..	154 50
Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr.		290 ..	285 ..
Gaz parisien, int. 25 fr.		450 ..	... ..
Lits militaires, int. 30 f. r. 600 f.		490 ..	... ..
Transatlant., int. 25 fr. 500 fr.		386 25	385 ..
Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr.		402 25	399 50
Tabacs d'Italie, int. 27 fr. 50		477 50	480 50
Foncier suisse 5 0/0		225 ..	223 ..
Gaz central		... ..	... ..

BOURSE DE LYON — *Jeudi 21 Mars (de 11 h. à midi 1/2).*

RENTES ET ACTIONS	Au comptant	A TERME Pr Cours	Plus haut	Plus bas	Dr cours
3 0/0	56 ..	55 55	55 60	55 55	55 60
Coupures	... ..	d 10	... ..	d 50	... ..
Porteur	... ..	d 25	... ..	d 1	... ..
5 0/0 Emprunt.	88 55	88 60	88 75	88 60	88 75
Coupures	... ..	d 25	89 25	d 50	89 95
Libérées	... ..	89 75	... ..	d 1	... ..
Coupures	88 30		... ..		... ..
4 1/2	... ..		... ..		... ..
Oblig. Trésor 6 0/0	513 ..	d 5 / 512 ..	512 ..	d 10 / 511 ..	511 ..
Italien	... ..	69 90	69 90	69 85	69 90
Coup. 1000	... ..	d 10	... ..	d 50	70 25
— 100-50	69 80	d 25	... ..	d 1	... ..
Ob. ville de Paris	252 25	252 50	... ..	... ..	... ..
— 120 f. p.	... ..	d 5		d 10	... ..
Crédit mobilier	... ..	... ..			
		d 5	... ..	d 10	... ..
— nouveau	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
— 250./2	... ..	... ..	... ..		
Chem. fer Orléa.	... ..	... ..			
		d 5		d 10	
Paris-Lyon-Mé.	896 ..	896 ..	... ..	... ..	... ..
		d 5		d 10	
Société Autrich.	... ..	884 ..	885 12	884 ..	885 ..
	...	d 5		d 10	885 ..
— nouvelles	830 ..	... ..	... ..		... ..
		d 5		d 10	... ..
Lombards-Vénit	... ..	484 ..	485 ..	484 ..	485 ..
		d 5	485 62	d 10	485 ..
Mobilier Espagn.	517 ..	518 ..	... ..		
		d 5		d 10	... ..
Canal Suez	... ..	273 ..	273 ..	272 ..	272 ..
		d 5		d 10	... ..
Délégations	186 ..	187 ..	... ..	... ..	... ..

PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE					Reports
3 0/0	d 10	d 25	d 50	d 1	
5 0/0	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Italien	... ..	... ..	89 47	... ..	... ..
	... ..	... ..	70 85	... ..	... ..
	d 5	d 10	d 10	... ..	... ..
Obl. Trésor	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Ob. Ville Paris	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Crédit Mobilier	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
— nouveau	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Ch. fer Orléans	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Paris-Lyon-Méd	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Autrichien	901 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
— nouveau	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Sud Lombard	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Mobilier espag.	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Canal Suez	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..

ACTIONS	Dr Prix
Gaz	
Lyon	... ..
Guillotière	... ..
Trois villes du Midi	... ..
Venise	... ..
Vérone	... ..
Florence	... ..
Dijon	... ..
Bayonne	... ..
Aix	... ..
Limoges	... ..
Clermont	... ..
Usines à Gaz réunies	... ..
Montpellier	... ..
Fonderies	
Fond. et Forg. de Terre-Noi. la Voulte et Bessèges	260 ..
De l'Horme	... ..
De Pont-Evêque	... ..
Du Creusot	620 ..
H. F., For. et Aciéries de la marine et des chemins de fer	... ..
De Fourchambault	... ..
H. F. de Franche-Comté	... ..
Forg. de C. et Commentry	... ..
Aciéries et F. de Firminy	... ..
H.-F. de Givors	... ..
Aciéries de Saint-Etienne	... ..
Mines	
De la Loire	205 ..
De Montrambert	267 50
De Saint-Etienne	... ..
De Rive-de-Gier	54 ..
Roche-la-M. et Firminy	... ..
Banques	
De France	... ..
Comptoir Lyonnais	... ..
De Crédit Lyonnais	760 ..
Compteir d'esc. Collet et Ce.	... ..
Soc. Lyonnaise de dépôts et comptes courants, 125 fr. p.	525 ..
Crédit foncier Suisse	... ..
Crédit foncier d'Autriche	... ..
Bateaux	
Comp. générale de navigat.	... ..
Comp. des Grappins	... ..
Comp. de navigation mixte	... ..
Comp. des Bateaux-Omnib.	... ..
Diverses	
Omnium	... ..
Rue de Lyon	... ..
Rue de la Bourse	... ..
Comp. générale des Eaux	383 75
Omnibus de Lyon, 90 p.	... ..
Dombes et Sud-Est, 250 p.	... ..
Comp. des Abattoirs	... ..
Verrerie de la Loire et du Rhône	... ..
Croix-Rousse	... ..
Lits Militaires t. p.	... ..

OBLIGATIONS	Dr Prix
Ville de Lyon 1854-56	... ..
Ville de Lyon 1859	... ..
Ville de Lyon 1865-67	440 ..
Ville de Lyon 1870	422 50
Ville de Lyon 1871. Lib.	520 ..
Département du Rhône	... ..
Ville de Paris 1865	... ..
Ville de Paris 1869	... ..
Ville de Paris 1871	252 50
De la Loire	957 50
Rhône-et-Loire 4 0/0	492 50
Rhône-et-Loire 3 0/0	... ..
Paris à Orléans 3 0/0	292 50
Paris-Lyon-Méd. j. janvier.	238 25
— — j. octobre.	239 50
Méditerranée 5 0/0	... ..
Méditerranée 3 0/0	... ..
Midi	287 ..
Dauphiné	... ..
Dombes, Sud-Est	... ..
Victor-Emmanuel	... ..
Bons Lomb., r. 1872. sept.	... ..
— — r. 1872 à 1874.	503 75
— — r. 1875	... ..
— — r. 1877 et 1878	510 ..
Lombards 3 0/0	... ..
Chemins de fer Romains	183 25
Saragosse	... ..
Nord de l'Esp. priorité	211 ..
— — revenu varia	... ..
Portugaises	156 ..
Rue de Lyon 1856	... ..
Rue de Lyon 1862	... ..
Terre-Noire 5 0/0	... ..
Terre-Noire 6 0/0	465 ..
Firminy	... ..
Fonderies de l'Horme 5 0/0	... ..
Fonderies de l'Horme 3 0/0	... ..
Commentry	... ..
Fourchambault, 1res s.	... ..
Fourchambault, 2es s.	... ..
Fonderies du Creusot	... ..
Aciéries de la Marine	247 50
Herné-Bockum	... ..
Comp. générale des Eaux	... ..
Comp. gén. des Eaux 5 0/0.	453 75
Gaz de Lyon 6 0/0	... ..
Gaz de Lyon 5 0/0	... ..
Honduras	... ..
Union des Gaz	... ..
Domaniale (Autriche)	273 ..
Emprunt Ottoman 1853	341 25
— — 1855	... ..
— — 1859	317 50
Suez 5 0/0	395 ..
Val. de l'or. — Pièce de 20 fr.	1... 0/